

DÉLIBÉRATION N° 2

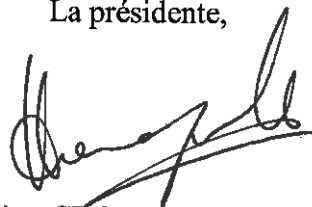
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 11 AVRIL 2014**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité 2013.

Fait à Montreuil, le 11 avril 2014

La présidente,



Hélène CROCQUEVIEILLE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ ET DE GESTION 2013

Établissement Public Administratif MASSE DES DOUANES



Cité des douanes de Gaud (31)



Cité des douanes de Cornières (74)



Cité des douanes de Bastia (2B)



Cité des douanes de Delle (90)

Table des matières

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ ET DE GESTION 2013 DE L'EPA MASSE DES DOUANES

1ÈRE PARTIE : ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET PARC

I. Organisation de l'EPA Masse des Douanes	3
1. Présentation générale de l'Etablissement.....	4
2. Organisation de l'EPA Masse des Douanes.....	4
2.1. Un service central	4
2.2. Un réseau déconcentré d'ordonnateurs secondaires.....	4
2.3. Une Agence comptable	5
3. Gestion des personnels de l'établissement.....	6
3.1. Évolution des effectifs de l'EPA Masse des Douanes en 2013.....	6
3.2. Actions de formation professionnelle menées en 2013	6
4. Communication	8
II. Gestion administrative et fonctionnement de l'EPA Masse des Douanes.....	9
1. Les élections du 30 mai 2013 au CA et aux CRM.....	9
2. Fonctionnement du conseil d'administration au cours de l'année 2013.....	10
3. Fonctionnement des commissions régionales de la Masse des Douanes en 2013.....	12
4. Fonctionnement de la commission d'audit et de vérification des comptes en 2013.....	12
5. Le Comité technique de l'EPA Masse des Douanes (CT EPA Masse des Douanes).....	13
6. Le Comité Hygiène et Sécurité de l'EPA Masse des Douanes (CHSCT EPA Masse des Douanes)	13
7. Les outils de pilotage de l'EPA Masse des Douanes.....	15
8. Signature avec l'Etat d'une convention relative à l'assistance et à l'équipement informatique.....	15
III. Gestion et occupation du parc de l'EPA Masse des Douanes.....	16
1. Gestion du parc de l'EPA Masse des Douanes.....	18
1.1. Parc domanial.....	18
1.2. Parc locatif.....	19
2. Occupation du parc de l'EPA Masse des Douanes.....	20
2.1. État d'occupation du parc.....	20
2.2. Conditions générales d'attribution d'un logement.....	23
2.3. Gestion des demandes et attributions de logements au cours de l'année 2013.....	24
2.4. Caractéristiques de l'occupation du parc.....	30

2ÈME PARTIE : BUDGET ET PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE

I. Éléments budgétaires et financiers.....	33
1. Ressources générales de l'établissement en 2013.....	33
2. Principales dépenses de l'établissement au cours de l'exercice 2013.....	35
II. Politique immobilière et marchés publics.....	36
Programmation immobilière 2013 et taux de réalisation.....	36
Actions marquantes de l'année 2013.....	41
Perspectives 2013.....	43
ANNEXES.....	45
Annexe 1 Organigramme de l'EPA Masse des Douanes au 1 ^{er} janvier 2013.....	46
Annexe 1bis Organigramme de l'Agence comptable de l'EPA Masse des Douanes.....	47
Annexe 1ter Organigramme du service central de l'EPA Masse des Douanes.....	48
Annexe 2 Liste des membres du Conseil d'administration de l'EPA Masse renouvelé suite aux élections du 30 mai 2013	49

ORGANISATION FONCTIONNEMENT ET PARC

I. Organisation de l'EPA Masse des Douanes

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement public national à caractère administratif (EPA) la Masse des Douanes, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, a été créé par décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié.

Conformément à l'article 2 du décret de 1997, l'EPA Masse des Douanes a pour mission de « *pourvoir au logement des agents des services déconcentrés de la DGDDI, dans les localités où les nécessités du service l'exigent et où les logements font défaut ou sont d'un prix trop élevé* ».

2. ORGANISATION DE L'EPA MASSE DES DOUANES

Au 31 décembre 2013, l'organisation de l'EPA Masse des Douanes est la suivante :

2.1. Un service central

Composé de 17 agents¹, **le service central de l'EPA Masse des Douanes** se situe à Montreuil dans les locaux de la DGDDI. Il est placé sous l'autorité du directeur de l'Établissement, ordonnateur principal, et structuré autour de trois pôles :

- Une cellule budget, politique immobilière et marchés publics ;
- Une cellule comptabilité ordonnateur (CCO) ;
- Une cellule affaires générales, juridiques et contentieuses.

Monsieur HULIN, actuel directeur de l'établissement public, a été nommé par arrêté du 13 décembre 2011 (JORF du 22/12/2011).

2.2. Un réseau déconcentré d'ordonnateurs secondaires, au nombre de 16 depuis le 1^{er} janvier 2013

Le réseau ordonnateur de l'EPA Masse des Douanes se compose aujourd'hui de **16 services régionaux (SR)**, implantés en métropole et dans les DOM, placés sous la responsabilité de 16 ordonnateurs secondaires, directeurs interrégionaux ou régionaux des douanes, également nommés présidents des commissions régionales de l'EPA Masse des Douanes (CRM).

L'achèvement de la réorganisation du réseau ordonnateur s'est traduit en 2013 par la mise en place de la fusion comptable des unités régionales.

Sur le plan juridique, la note du 7 juin 2012 prévoyait la réorganisation du réseau ordonnateur suivant trois phases, la dernière commençant après la publication des résultats des élections au conseil d'administration et aux commissions régionales de la Masse (CRM) du 30 mai 2013.

En effet, à la suite des élections, sur le plan juridique, il n'existe plus que 16 CRM et donc 16 services ordonnateurs, la plupart étant situés au siège d'interrégions sauf dans le cas de circonscriptions particulières : Bayonne, Léman, Corse, l'ENBD ou ultramarines (Guadeloupe, Guyane, Martinique).

Un nouveau règlement intérieur des CRM précédemment approuvé par le conseil d'administration en mars 2011 est entré en vigueur.

Enfin, le régime des délégations de signature a été revu, de manière à sécuriser sur le plan

¹ Au 31 décembre 2013, un agent de Paris-spécial est affecté en plus des 17 agents.

comptable et juridique, l'action des intervenants à quelque titre que ce soit ; chef du pôle logistique et immobilier ou responsable de cité.

2.3. Une Agence comptable

L'exercice de la fonction comptable de l'EPA Masse est concentré depuis 2011 en un point unique.

Une Agence comptable, située à proximité de la DGDDI et composée de 19 agents placés sous l'autorité du chef de service comptable de la recette régionale des douanes d'Ile-de-France, a été créée.

L'EPA Masse des Douanes dispose ainsi d'un service spécialisé, entièrement dédié à la gestion comptable de la Masse des Douanes, bénéficiant d'une vision exhaustive des dépenses et des recettes de l'EPA Masse des Douanes.

Depuis le 17 octobre 2011, la comptabilité de chaque service régional Masse est gérée au sein de l'Agence comptable.

Le passage à l'unicité de compte est devenu effectif à compter du 1er janvier 2014 pour l'ensemble des 16 services régionaux.

2.4. Un réseau de responsables de cités

Une instruction a été publiée le 20 décembre 2013 à la suite de réflexions menées dans différentes enceintes (groupes de travail, réunions bilatérales avec les organisations syndicales, réunions du comité technique et du CHSCT) et approuvées par le conseil d'administration, le 20 novembre 2013.

Cette note a pour objet de remplacer une instruction du 15 avril 2003, devenue obsolète. La refonte du dispositif prend en compte l'ensemble des aspects de la fonction de responsable de cité et donc les moyens nécessaires à l'exercice de cette fonction (formation, équipements). Il a également pour objet d'harmoniser des pratiques.

2.5. Poursuite des réflexions sur la refonte du décret statutaire de la Masse

Un groupe de travail s'est réuni le 12 décembre 2013. Un constat a été dressé : la nécessité de clarifier les missions de l'EPA et son périmètre d'action, également de simplifier le nombre de textes de référence et enfin de mettre à jour leur contenu au regard de l'évolution réglementaire (création d'un comité technique et d'un CHSCT).

Les principales orientations de la modernisation du décret porteront donc sur les axes suivants:

- la mission de l'EPA et son objet ;
- la caractérisation des bénéficiaires et des conditions d'attribution et d'occupation ;
- le mode de gouvernance et d'administration de l'EPA.

A ce stade, aucun projet de texte n'a encore été arrêté. Le Conseil d'État en sera saisi au 2ème trimestre 2014.

3. GESTION DES PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT

3.1. Évolution des effectifs de l'EPA Masse des Douanes en 2013

Au 31/12/2013, 99 agents (67,24 ETP) exercent des fonctions pour l'EPA Masse des Douanes, dont 82 pour le réseau ordonnateur (50,24 ETP) et 17 pour le réseau comptable (17 ETP).

Le coût total annuel de ces agents représente 4,41 M €.

Par ailleurs, au 31 décembre 2013, l'EPA Masse des Douanes emploie 9 personnels

contractuels : 6 gardiens d'immeubles employés à temps plein et 3 femmes de ménage employées à temps partiel, soit 7 ETP.

Le montant total des dépenses des personnels contractuels s'élève en 2013 à 188 960 €.

ETAT DES EFFECTIFS DE L'EPA MASSE AU 31/12/2013

Interrégion	Service régional	Nombre d'agents	E.T.P
Bordeaux	Bayonne	3	1,95
Méditerranée	Corse	2	1,05
Dijon	Dijon	4	2,05
DNRFP	ENBD	3	1,55
Antilles-Guyane	Guadeloupe	3	1,1
Antilles-Guyane	Guyane	3	1,15
Ile-de-France	Ile-de-France	9	6,75
Lyon	Léman	4	1,99
Lille	Lille	4	2,65
Lyon	Lyon	4	1,7
Antilles-Guyane	Martinique	4	0,65
Méditerranée	Marseille	7	4,05
Metz	Metz	4	2,1
Nantes	Nantes	4	1,8
Montpellier	Montpellier	4	2,2
Rouen	Rouen	4	2,1
Ile-de-France	ACC	17	17
Ile-de-France	Service central	16	15,4
TOTAL		99	67,24

3.2. Actions de formation professionnelle menées en 2013 :

➡ **Formation CHSCT** : une formation des membres des CHSCT, organisée par l'IGPDE, s'est tenue le 29, 30 et 31 janvier 2013 à la Direction Générale à Montreuil (voir p. 13 § CHSCT).

➡ **Organisation en deux parties d'un stage « Ordonnateurs secondaires EPA Masse des Douanes » à l'END de Tourcoing**

Deux sessions de stage destinées aux agents du réseau « ordonnateur secondaire » de l'EPA Masse des Douanes ont été organisées en 2013 à l'END Tourcoing. L'organisation de ces sessions était basée sur un recensement préalable des besoins en matière de formation professionnelle, sous forme d'enquête, auprès des agents des services régionaux :

- **Une première session du 17 au 20 juin 2013.** Cette session s'est décomposée en deux modules distincts, les candidats ayant la possibilité de s'inscrire à l'un ou l'autre de ces modules ou bien à l'intégralité de la session :

- un premier module, portant sur deux journées de formation et ouvert par l'encadrement de l'EPA Masse, visait à présenter l'établissement, sa politique générale de gestion, son

organisation, son actualité, ainsi que les principales questions d'ordre juridique rencontrées dans les relations entre bailleurs et locataires, illustrées sous forme de cas pratiques. Ce module a regroupé 10 participants.

- un deuxième module couvrant une journée et demie de formation était consacré au volet budgétaire et comptable de l'établissement. Ce module constituait la nouveauté de la formation professionnelle 2013 ; il a notamment permis d'aborder plusieurs aspects de la comptabilité ordonnateur (présentation par la cellule budget du service central) et a été complété par une intervention de l'agence comptable. Ce module a réuni 15 participants.

• **Une deuxième session du 18 au 20 septembre 2013** : cette session réunissant 8 participants a abordé notamment, sous forme d'exercices pratiques, les problématiques liées à la gestion locative et aux régularisations de charges.

Une troisième session, consacrée aux marchés publics, était initialement programmée pour se tenir dans le courant du mois d'octobre 2013. Cette session a finalement dû être annulée pour cause d'un nombre insuffisant de participants et sera reportée en mai 2014.

Ces deux sessions de formation ont reçu un accueil globalement favorable de la part des participants (durée, format, contenu). Le souhait d'augmenter le volume horaire de la formation dédiée au volet budgétaire (comptabilité ordonnateur notamment) a en outre été émis par les stagiaires, un souhait qui sera pris en compte pour l'organisation de la session 2014.

La session de formation consacrée à la gestion locative et aux régularisations de charges a été l'occasion de mettre en exergue les limites techniques de l'actuel logiciel de gestion locative "GL", soulignées par les participants lors de l'évaluation de la formation ainsi que par le personnel de la DNRFP : inadaptation du logiciel aux postes mis à disposition des stagiaires par la DNRFP, entraînant l'impossibilité de réaliser certains exercices.

➤ **Formation GFI** : une formation au logiciel de suivi budgétaire et comptable SIREP@NET s'est également tenue pendant l'année 2013. Cette formation a été délivrée par le prestataire GFI, qui assure le développement et la maintenance de cette application et s'est déroulée sur 8 séances successives, regroupant des agents du service central et de l'agence comptable :

- une séance consacrée à la présentation globale de SIREP@NET ;
- deux séances consacrées à l'administration fonctionnelle du logiciel (une session débutant et une session perfectionnement) ;
- une séance sur les modules de dépenses de SIREP@NET pour de nouveaux agents ;
- une séance sur les modules de recette de SIREP@NET pour de nouveaux agents ;
- une séance sur le module des immobilisations comptables ;
- une séance sur le module de l'Agence comptable ;
- une séance sur le module Compte financier.

Au total, 24 jours ont été consacrés à la formation professionnelle des agents de l'EPA Masse (tous services confondus) en 2013.

➤ **Les perspectives de formation 2014** :

- Trois modules (marchés publics, comptabilité/budget et responsables de cité) seront proposés en 2014. Conformément à la réorganisation des responsables de cité, **les responsables de cité seront concernés par un module spécifique de formation**. Deux sessions de formation seront prévues au cours de l'année 2014. Les thématiques abordées seront : connaissance de l'EPA (statut et fonctionnement), relations et obligations bailleurs-locataires (approche juridique) et pathologie du bâtiment (notions élémentaires). La formation consacrée à la pathologie du bâtiment sera animée par un des mandataires de l'EPA Masse.

- En réponse au besoin de formation exprimé par les organisations syndicales dans les différentes instances partitaires de l'EPA, une formation (d'une journée environ) sera proposée aux nouveaux élus au cours du 2ème trimestre 2014.

4. COMMUNICATION

➡ Bulletin mensuel d'informations techniques et professionnelles préparé par le service central, la **lettre de l'EPA** est largement diffusée depuis octobre 2012 sous format dématérialisé. La lettre de l'EPA a connu une montée en puissance progressive au cours de l'année 2013. 11 numéros de cette lettre ont ainsi été publiés en 2013. Les services régionaux de l'EPA Masse et les membres du Conseil d'administration en sont les principaux destinataires (141 destinataires dénombrés à ce jour). 1 551 exemplaires de la lettre de l'EPA ont ainsi été diffusés en 2013. La lettre de l'EPA est, par ailleurs, mise en ligne mensuellement sur l'intranet de la DGDDI.

En octobre 2013, la lettre de l'EPA a marqué sa première année d'existence. À cette occasion, le format de ce support a été rénové et son contenu a notamment été enrichi d'une nouvelle rubrique intitulée « *le zoom sur* ». Il s'agit désormais d'une brochure de deux pages ; les remontées d'appréciation de ses lecteurs en sont positives.

➡ Un **livret d'information** sur les conditions de logement à la Masse des Douanes est en ligne sur le site ALADIN NG de l'EPA Masse, sous la rubrique "Gestion locative".

➡ Le **site ALADIN NG de l'EPA** est couramment consulté par les services. Un annuaire de l'EPA, régulièrement mis à jour, est disponible dans la rubrique "organisation et fonctionnement" de ce site.

II. Gestion administrative et fonctionnement de l'EPA Masse des Douanes

. LES ELECTIONS DU 30 MAI 2013 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) ET AUX COMMISSIONS REGIONALES DE LA MASSE (CRM)

Le mandat des élus au CA et aux CRM a été renouvelé pour 3 ans lors des élections du 30 mai 2013. Le scrutin a été organisé sur la base de la nouvelle cartographie du réseau ordonnateur.

Ce scrutin a enregistré un taux de participation record : 80,87% (soit 13 549 votants) pour le conseil d'administration et 81,60% (soit 13 236 votants) pour les CRM. Ces taux sont en hausse par rapport au précédent scrutin de 2010 (respectivement 75,38% et 76,68% de participation).

On observe depuis 2004 une augmentation régulière des taux de participation à chaque scrutin, qui témoigne de la sensibilisation et de l'attachement des personnels douaniers aux thématiques liées à la Masse.

Les élections 2013 se sont déroulées suivant une procédure innovante :

L'organisation de ce scrutin a permis de réaliser un gain d'efficacité par rapport aux scrutins précédents. Afin de limiter au maximum la charge de travail des services régionaux, une convention de prestations de service a été signée entre le directeur de l'EPA et le Secrétariat général des ministères économique et financier, afin que le pôle impression, reprographie, numérisation et fournitures (IRNF), au sein du service de l'environnement professionnel, sous-direction du cadre vie, bureau prestations et services SEP2C, se charge de l'impression, la reproduction, la mise sous pli et l'envoi dans les CRM concernées de l'ensemble des instruments de vote relatifs aux deux types d'élections (CA et CRM) en différenciant les trois types de vote (direct, groupé et par correspondance). Au total, 611 000 documents ont été imprimés et plus de 500 000 documents ont été encartés manuellement.

12 sièges étaient à pourvoir pour le Conseil d'administration. La répartition des sièges obtenus par organisation syndicale ayant participé au scrutin est la suivante : CFDT (3 sièges), CFTC (0 siège), CGC (0 siège), SNAD CGT (3 sièges), SOLIDAIRES (2 sièges), UNSA (2 sièges), USD FO (2 sièges). La liste des membres du conseil d'administration renouvelé figure en annexe 3 du présent document.

Pour mémoire, la répartition des sièges pour le Conseil d'administration suite aux précédentes élections du 20 mai 2010 était la suivante : CFDT (3 sièges), CFTC (0 siège), CGT (3 sièges), FO (1 siège), SNCD (1 siège), SOLIDAIRES (2 sièges), UNSA (2 sièges).

Le taux de renouvellement des élus au Conseil d'administration est le suivant :

- titulaires : 2 nouveaux élus sur 12 membres, soit un taux de renouvellement de 16,6% ;
- suppléants : 4 nouveaux élus sur 12 suppléants, soit un taux de renouvellement de 33,3%.

Concernant les commissions régionales de la Masse, 6 sièges étaient à pourvoir pour chaque CRM, sauf pour la CRM d'Ile-de-France pour laquelle 12 sièges étaient à pourvoir.

Le taux de renouvellement des élus aux commissions régionales de la Masse est le suivant :

- titulaires : 40 nouveaux élus sur 102 membres, soit un taux de renouvellement de 39,2% ;
- suppléants : 70 nouveaux élus sur 102 suppléants, soit un taux de renouvellement de 68,6%.

. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'ANNÉE 2013

Le conseil d'administration de l'EPA Masse des Douanes s'est réuni à deux reprises en 2013, le 4 avril et le 20 novembre.

Chacune de ces réunions a été précédée d'une commission restreinte (CR) qui a permis de préparer, en collaboration avec les représentants du personnel, les travaux du conseil d'administration (voir calendrier ci-dessous). Avant la deuxième session de ce conseil d'administration, le groupe de travail "programmation immobilière" s'est réuni comme à l'accoutumée.

Groupes de travail et conseils d'administration de l'année 2013

Date	Thèmes abordés
21/03/13	Commission restreinte Commission d'audit et de vérification des comptes
04/04/13	Conseil d'administration
23/05/13	GT refonte de la Programmation immobilière
03/10/13	GT Programmation immobilière
17/10/13	Commission restreinte
05/11/13	GT "Réorganisation de la fonction de responsable de cité"
20/11/13	Conseil d'administration
12/12/13	GT "Refonte du décret de l'EPA"

Le conseil d'administration du 8 novembre 2013 n'ayant pu se tenir, le quorum n'étant pas atteint, celui-ci a finalement eu lieu le 20 novembre 2013.

23 points ont donné lieu à délibération lors de ces deux conseils d'administration (voir relevé ci-dessous).

Relevé des points ayant donné lieu à délibération lors des conseils d'administration de l'année 2013

CA du 04 avril 2013

•POINTS GÉNÉRAUX

- Approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration (*délibération n° 1*)
- Approbation du PV du CA du 13 novembre 2012 (*délibération n° 2*)
- Approbation du rapport annuel d'activité 2012 (*délibération n° 3*)

• **POINTS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS**

- Approbation de la reconduction de la convention de réservation signée avec la société PARME, pour 15 logements meublés, répartis sur l'ensemble du territoire national (*délibération n° 4*)
- Approbation de la passation d'une convention de réservation auprès de Paris-Habitat pour un logement sis Boulevard Davout à Paris 20ème (*délibération n° 5*)

• **POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS**

- Approbation du compte financier 2012 (compte-rendu de la CAVC) (*délibération n° 6*)
- Affectation du résultat net comptable de l'exercice 2012 (*délibération n° 7*)
- Affectation de la décision modificative n°1 au budget primitif 2013 (*délibération n° 8*)
- Approbation de l'utilisation du CAS 2012 (*délibération n°9*)
- Approbation des admissions en non valeur (*délibération n° 10*)
- Approbation d'une remise gracieuse (*délibération n°11*)

CA du 20 novembre 2013

• **POINTS GÉNÉRAUX**

- Approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration (*délibération n° 1*)
- Approbation du PV du CA du 4 avril 2013 (*délibération n° 2*)

• **POINTS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS**

- Approbation de la passation d'une convention de réservation auprès de l'OGIF pour deux logements sis rue des deux communes à Montreuil (93) (*délibération n° 3*)
- Approbation de la passation d'une convention relative aux moyens informatiques avec la sous-direction C (*délibération n° 4*)
- Approbation de nouvelles règles relatives aux fonctions de responsable de cité (*délibération n° 5*)

• **POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS**

- Approbation de la reconduction au titre de 2013 de l'indemnité exceptionnelle de fonction allouée aux agents contractuels de la Masse (*délibération n° 6*)

- Approbation de la décision modificative n° 2 du budget 2013 (*délibération n° 7*)
- Approbation de la programmation immobilière 2014 (*délibération n° 8*)
- Modification et approbation de l'utilisation du CAS 2012 (*délibération n° 9*)
- Approbation du budget initial 2014 (*délibération n°10*)
- Approbation des admissions en non valeur (*délibération n° 11*)
- Approbation de l'application de l'article 193 du décret "GBCP" à l'EPA Masse (*délibération n°12*).

. FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS RÉGIONALES DE L'EPA MASSE DES DOUANES AU COURS DE L'ANNEE 2013

16 directeurs interrégionaux ou régionaux des douanes président actuellement les commissions régionales de l'EPA Masse des Douanes (CRM).

Le mandat des élus en CRM a été renouvelé lors des élections du 30 mai 2013. Le scrutin était organisé sur la base de la nouvelle cartographie du réseau ordonnateur.

Les services régionaux ont transmis au service central 14 procès-verbaux de commissions régionales de la Masse au cours de l'année 2013.

. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'AUDIT ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES AU COURS DE L'ANNÉE 2013 (CAVC)

Consolidation du dispositif d'audit interne au sein de l'EPA Masse des Douanes

Pour répondre aux recommandations formulées par la CAVC, le service central a mis en œuvre un dispositif d'audit interne structuré et formalisé, sur le volet ordonnateur, au sein de l'EPA Masse des Douanes :

- Au cours de l'exercice 2013, un seul audit de service a été effectué par le service central : l'audit du service régional de la Guadeloupe, intervenu du 2 au 6 décembre 2013. Cet audit avait pour objectif d'examiner les différentes tâches dévolues au service régional de la Masse implanté dans la circonscription. A l'occasion de ce déplacement, le service central a également effectué la visite des cités domaniales de Baimbridge, du Gosier et de Deshaies implantées dans le ressort de la CRM de Guadeloupe.
- La grille d'audit interne transmise annuellement aux services régionaux est systématiquement mise à jour au regard des éventuelles évolutions réglementaires. Au retour des audits régionaux, une synthèse des anomalies relevées est établie et adressée à l'ensemble des services à l'appui, le cas échéant, des instructions requises.
- Un audit sur la Programmation immobilière a par ailleurs été engagé par l'Inspection des services (IS) dans le courant de l'année 2013.
- Les grilles d'auto-contrôle, de supervision et de second niveau relatives au mandatement des factures et aux régularisations de charges ont été nourries et exploitées durant l'année 2013.
- Les organigrammes fonctionnels et nominatifs (OFN) et les fiches de poste individuelles ont été mis à jour à l'occasion des mouvements de personnels recensés au sein du service central au cours de l'année 2013.

. LE COMITÉ TECHNIQUE DE L'EPA MASSE DES DOUANES (CT EPA MASSE DES DOUANES)

Le comité technique de l'EPA et le CHSCT de l'EPA ont une composition identique et comprennent au titre de la représentation du personnel trois sièges de titulaires (deux USD-FO et un UNSA-CFTC) et donc trois suppléants. Ils ont connu en 2013, en raison de mutations, un mouvement important : un titulaire et les trois suppléants ayant été remplacés.

Le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État a prévu, dans son article 7§1, la « *création, par arrêté, d'un comité technique de proximité dénommé comité technique d'établissement public, placé auprès du directeur de l'établissement* ».

Ces dispositions sont applicables à l'EPA Masse des Douanes.

Le CT EPA Masse des douanes a un caractère consultatif sur les sujets mentionnés à l'article 34 du décret du 15 février 2011 qui concernent essentiellement l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

Le CT EPA Masse des douanes est présidé par le directeur de l'EPA. La représentation du personnel est assurée par trois représentants élus (+ trois suppléants), parmi les agents exerçant leurs fonctions pour plus de 50 % pour le compte de l'EPA Masse des Douanes. Les représentants élus au CT exercent leur mandat pendant quatre ans.

Activité du CT en 2013

Les travaux du comité technique ont porté principalement sur trois points :

- le périmètre de compétence du comité avec l'appui technique de la direction des affaires juridiques ;
- la mise en conformité de l'organisation interne de l'agence comptable avec le nouveau cadre réglementaire en matière de comptabilité publique ;
- la réorganisation des conditions d'exercice de la fonction de responsable de cité.

Le CT EPA Masse s'est réuni trois fois au cours de l'année 2013 :

- le 26 février 2013 ;
- le 6 novembre 2013 ;
- le 20 novembre 2013.

. LE COMITÉ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DE L'EPA MASSE DES DOUANES (CHSCT EPA MASSE DES DOUANES)

Les dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, s'appliquent dorénavant à l'établissement public « La Masse des Douanes ».

En conséquence, un CHSCT EPA Masse des Douanes dédié a été créé par arrêté du 27 juillet 2012.

Le CHSCT EPA Masse des douanes a un caractère consultatif sur les sujets mentionnés aux articles 47 à 51 du décret du 28 mai 1982 modifié qui concernent essentiellement l'hygiène, les risques professionnels et les conditions de travail. Dans ces domaines, le CHSCT EPA

apporte son concours au CT.

Le CHSCT EPA Masse des douanes est présidé par le directeur de l'EPA. La représentation du personnel est assurée par trois représentants désignés par les organisations syndicales qui disposent d'élus au comité technique. Les représentants désignés au CHSCT exercent leur mandat pendant quatre ans. Le CHSCT comprend également un assistant de prévention, un médecin de prévention et un inspecteur santé/sécurité au travail.

Une formation pour les membres des CHSCT, organisée par l'IGPDE, s'est tenue le 29 janvier 2013 à la Direction Générale à Montreuil. Cette formation avait pour objectif de permettre aux stagiaires d'identifier les missions, rôles, droits et obligations des CHSCT et de leurs membres. Sept représentants de l'EPA Masse ont participé à cette formation.

Activité du CHSCT en 2013

Le CHSCT s'est mis en place au cours de l'année (désignation d'un secrétaire adjoint, d'un assistant de prévention) et a défini son périmètre de compétence eu égard à l'organisation territoriale et matérielle spécifiques à l'EPA. A cet égard, une réunion de coordination a eu lieu avec la direction interrégionale d'Ile de France au sujet de l'Agence comptable hébergée dans des locaux loués par la direction interrégionale auprès d'un bailleur privé.

L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) et le médecin de prévention ont effectué une visite des locaux de l'Agence comptable.

Le CHSCT a également été consulté sur la réorganisation des conditions d'exercice de la fonction de responsable de cité.

Enfin, une veille juridique sur les notions de souffrance au travail, de risques psychosociaux, de harcèlement et de discrimination a été mise en place.

Les membres du CHSCT ont bénéficié de trois jours de formation dispensés par un médecin de prévention et l'ISST sur la base d'un module élaboré par le secrétariat général et l'IGPDE.

Le CHSCT EPA Masse s'est réuni deux fois au cours de l'année 2013 :

- le 26 février 2013 ;
- le 6 novembre 2013.

- **LES OUTILS DE PILOTAGE DE L'EPA MASSE DES DOUANES**

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P), l'EPA Masse des Douanes a mis en œuvre une démarche, comme l'ensemble des services et des opérateurs de l'état, conduisant à améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'établissement en optimisant l'emploi des moyens qui lui sont affectés.

Afin de mener à bien ces tâches, l'EPA Masse des Douanes s'appuie sur deux outils :

- **une cellule de contrôle de gestion** au sein de son service central, chargée d'établir des tableaux de bords périodiques, de mettre en œuvre et de fiabiliser des indicateurs de gestion propres à favoriser un pilotage efficace du réseau.

Au cours de l'année 2013, le contrôle de gestion et la gestion locative ont été confiés à un seul agent afin d'assurer une meilleure unité opérationnelle. Dans le cadre de cette démarche d'optimisation des outils de gestion, une consultation visant l'acquisition d'un nouveau système d'information intégré pour l'EPA a été lancée en 2013. A cette fin, un marché a été attribué début 2014 à un prestataire de conseils en système d'information, la société MC2i (voir rubrique "perspectives 2014"), dans le but de permettre à l'EPA de se doter d'un cahier des charges et de bénéficier d'un soutien à la sélection des offres et au choix du produit.

- **un plan d'action pluriannuel** adopté en 2012, fera l'objet d'un renouvellement en 2014.

- **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT RELATIVE À L'EQUIPEMENT ET À L'ASSISTANCE INFORMATIQUE**

Le conseil d'administration du 20 novembre 2013 a autorisé le directeur de l'établissement public la Masse des douanes (EPA) à signer avec la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) une convention relative à l'équipement et à l'assistance informatique qui développe, dans ce domaine spécifique, la convention signée le 22 mai 2009 prévoyant la mise à disposition gratuite par la DGDDI à l'EPA d'équipements immobiliers et mobiliers.

La convention signée en 2013 a pour objet de préciser les prestations fournies tant en termes d'équipement, de maintenance et d'assistance qu'en matière de droit d'accès et d'utilisation des agents ayant des fonctions relatives à l'EPA, à l'ensemble des réseaux, messagerie, applications, logiciels et outils bureautiques dont disposent les agents de la DGDDI.

L'équipement peut varier suivant les fonctions exercées. Ainsi les responsables de cité, en raison de l'évolution des missions et de la réorganisation territoriale de l'EPA seront dotés de téléphones portables.

III. Gestion et occupation du parc de l'EPA Masse des Douanes

Au 31 décembre 2013, l'EPA Masse des Douanes dispose d'un parc total de **3 336 logements** dont :

- 2356 *logements* pour le parc domanial (dont 23 locaux administratifs) ;
- 980 *logements* pour le parc locatif.

Le descriptif du parc total de l'EPA Masse des Douanes selon le statut juridique des logements est repris ci-dessous.

État du parc de logements par statuts au 31/12/2013 (en nombre de logements)

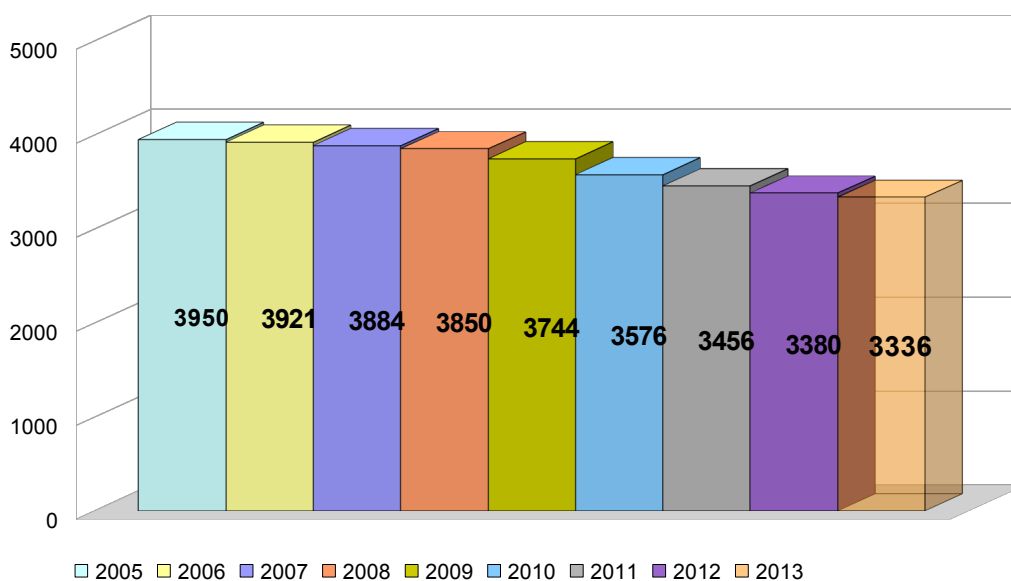
STATUT JURIDIQUE DES LOGEMENTS

TOTAL			
3 336			
DOMANIAUX		LOCATIFS	
2356		980	
pérennes	en voie de cession	locatifs réservés	locatifs pris à bail
2156	200	485	495

Les deux graphiques ci-dessous montrent l'évolution pluriannuelle du parc total et l'évolution pluriannuelle selon la composition du parc (domanial ou locatif).

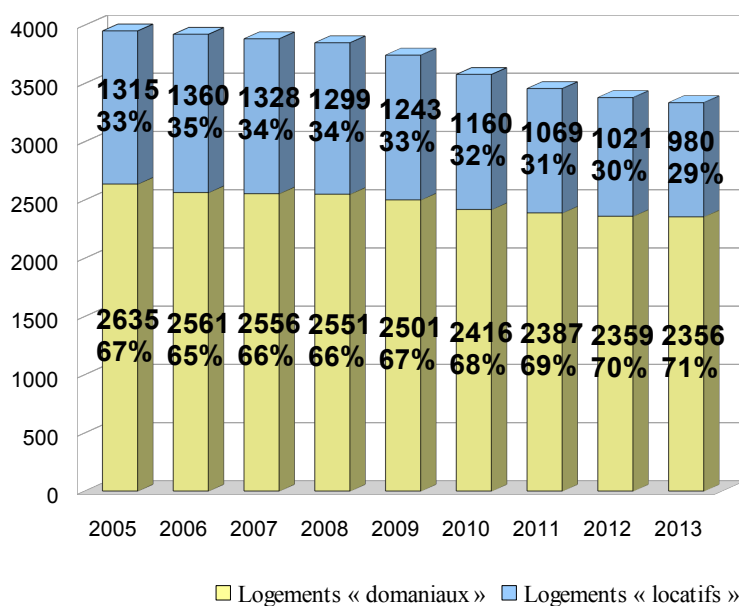
Evolution du parc de l'EPA en nombre de logements

(domanial + locatif)



La diminution du parc total de l'EPA Masse entre 2012 et 2013 s'établit à 1,3% (soit 44 logements en moins). Cette baisse était de 2,2% entre 2011 et 2012. De 2005 à 2013, le nombre de logements a connu une baisse régulière mais modérée (15,5%). Cette diminution porte essentiellement sur le parc locatif (entre 2005 et 2013, celui-ci a baissé de 25,5% contre 10,6% pour le parc domanial).

L'offre de logements n'est toutefois pas en baisse au niveau francilien mais diminue principalement en province, faute de demandes.



- Parc majoritairement domanial (2/3 environ).
- La proportion du parc domanial / parc locatif reste stable.

1. GESTION DU PARC DE L'EPA MASSE DES DOUANES

1.1. Parc domanial

Gestion du parc domanial

Le parc domanial de l'EPA Masse des Douanes s'entend des immeubles d'habitation appartenant à l'État dont la gestion est confiée à l'établissement.

Depuis 2009, ce dispositif se traduit par la mise en œuvre de conventions d'utilisation, documents de nature contractuelle par lequel l'État met un immeuble à la disposition d'un utilisateur pour une durée déterminée et dans un objet défini.

Dans le cadre de cette réforme, l'EPA Masse des Douanes a conclu en 2013 quatre conventions d'utilisation avec les services de la DDFIP pour les cités de :

- Gaud (Bayonne), 12 logements ;
- Modane Bellevue (Lyon), 20 logements ;
- Montmélian (Lyon), 12 logements ;
- Romans (Lyon), 10 logements.

Évolution du parc domanial entre 2012 et 2013

Au 31 décembre 2013, le parc domanial de l'EPA Masse des Douanes se compose de 2356 logements répartis en 94 immeubles (le site de Lysbuchel -SR Metz- a été rendu à la DI de Metz, ce qui explique la différence de 1 immeuble constatée par rapport à 2012).

Le parc domanial n'a quasiment pas connu de variation entre 2012 et 2013 (3 logements de moins seulement correspondant au 3 logements de l'immeuble du site de Lysbuchel).

Aucune remise au domaine n'est à signaler en 2013.

Par ailleurs, 12 immeubles totalisant 198 logements sont en attente de cession + 2 logements localisés sur le site de Kourou, soit un total de 200 logements en attente de cession :

- Granville (Rouen) ;
- Modane cilof (Chambéry) ;
- Vallorcine (Chambéry) ;
- Collonges route de Genève (Léman) ;
- Douvaine (Léman) ;
- Houplines (Lille) ;
- Risquons-tout - Neuville-en-Ferrain (Lille) ;
- Valenciennes (Lille) ;
- Yutz (Metz) ;
- Saint-Louis ISL (Metz) ;
- Werenzthuse (Metz) ;
- Agay (Méditerranée) ;
- Kourou (2 logements -Guyane).

La cession de ces immeubles permet, par le biais d'un retour d'une partie du produit de la

vente sur le compte d'affectation spéciale (CAS), de dégager des ressources pour la rénovation des cités pérennes.

1.2. Parc locatif

Gestion du parc locatif

Les logements locatifs appartiennent à des bailleurs sociaux, ou plus rarement à des bailleurs privés, avec lesquels l'EPA Masse des Douanes a conclu des conventions lui permettant d'y loger des agents des douanes.

Au 31 décembre 2013, le parc locatif de l'EPA Masse des Douanes compte 980 logements, dont 654 situés en Ile-de-France (66,7% du parc locatif).

Deux types de conventions lient l'EPA Masse des Douanes et les bailleurs :

- les conventions de réservation, qui impliquent, systématiquement, le versement d'une subvention ;
- les conventions de prises à bail, sans subvention ni droit de réservation.

Dans les régions de forte tension immobilière, notamment en Ile-de-France, les bailleurs proposent essentiellement des réservations, les subventions leur étant indispensables pour assurer le financement des constructions ou rénovations. En région Ile-de-France, seules les cités de Tremblay 1 et 2, Sarcelles et Limeil-Brévannes sont concernées par des conventions de prise à bail.

Au 31 décembre 2013, les 980 logements du parc locatif se répartissent entre 485 logements réservés et 495 logements pris à bail.

Évolution du parc locatif entre 2012 et 2013

Les logements locatifs sont restitués aux bailleurs en cas de vacance prolongée, dans la mesure où leur présence dans le parc n'est plus pertinente par rapport à la demande des agents. Ces remises de logement permettent d'éviter que l'EPA Masse des Douanes ne paie des loyers d'inoccupation pendant plusieurs mois.

Le parc locatif a ainsi diminué de 41 logements entre 2012 et 2013 (soit - 4 %).

Cette baisse peut s'expliquer notamment par deux raisons :

- Les conventions de réservation conclues avec le bailleur privé Galia Patrimoine Richer sont arrivées à échéance le 3 février 2013, entraînant la sortie du parc réservé de 21 logements T1 et T2 situés rue Richer à Paris 9ème. Il est précisé que le renouvellement de cette réservation avait été envisagé, compte tenu de l'adaptation de ce site aux besoins des agents (appartements de petite taille dans un immeuble de situation centrale dans Paris) ; toutefois, les droits de réservations exigés par le bailleur, qui auraient absorbé la totalité des crédits consacrés aux réservations par l'EPA pendant 3 ans, ont été jugés excessifs. Une négociation de plusieurs mois avec le bailleur a permis le maintien dans les lieux des 18 agents résidents dans des conditions financières acceptables ;
- les autres sorties de logements du parc locatif enregistrées en 2013 résultent de remises définitives aux bailleurs de logements devenus inadaptés aux besoins et ne suscitant plus de candidatures, dans diverses régions. Par ailleurs, l'essentiel des réservations conclues en 2012 et 2013 concernant des logements à livrer à partir de 2014, le parc locatif ne s'est enrichi que d'un seul logement, situé rue Compans à Paris 19ème. Il est en pratique impossible, en raison du volume et de la structure de l'offre, de compenser à l'identique les sorties du parc locatif par de nouvelles réservations.

L'EPA Masse des Douanes poursuit toutefois sa politique de réservation « ciblée » dans les

CRM où le besoin de logements est le plus avéré, et notamment en Ile-de-France.

En 2013, 7 conventions de réservation pour un total de 15 logements ont été signées :

- 4 logements de type T1bis et T2 réservés pour une durée de 25 ans à Paris 19ème (ZAC de Macdonald) auprès de RIVP ;
- 1 logement de type T4 réservé pour une durée de 25 ans auprès d'I3F à Boulogne (92) ;
- 3 logements de type T1 réservés pour une durée de 25 ans auprès de RIVP à Paris 13ème, ZAC Rive Gauche ;
- 4 logements de type T1 et T2 réservés pour une durée de 25 ans auprès de RLF à Ivry ;
- 1 logement de type T3 réservé auprès de Paris-Habitat pour une durée de 20 ans à Paris 20ème (boulevard Davout) ;
- 2 logements de type T2 et T3 réservés à Montreuil auprès de l'OGIF pour une durée de 20 ans ;
- Renouvellement pour un an de la convention signée avec PARME.

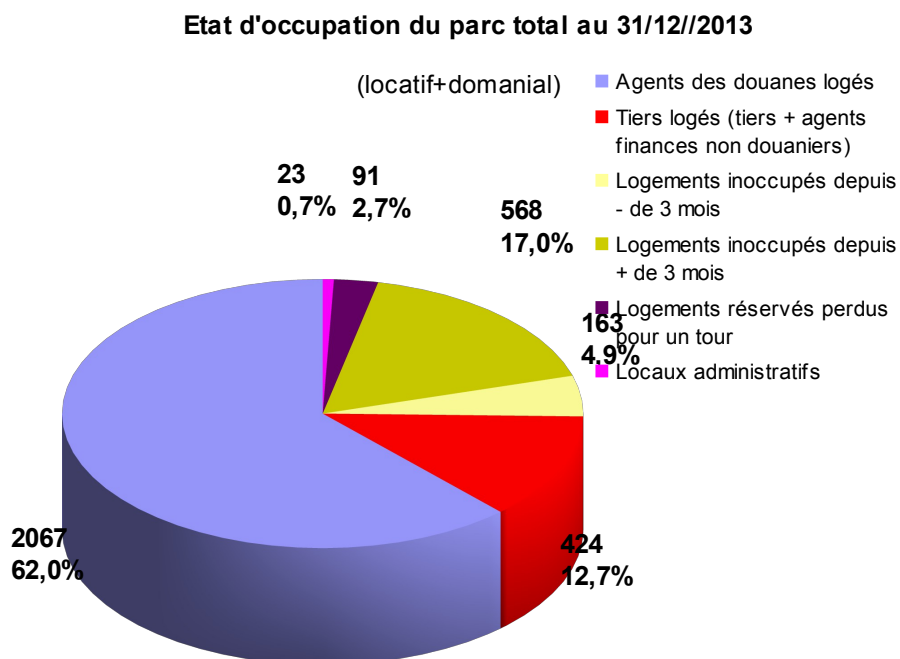
2. OCCUPATION DU PARC DE L'EPA MASSE DES DOUANES

2.1. État d'occupation du parc au 31/12/2013

2.1.1. État d'occupation du parc total

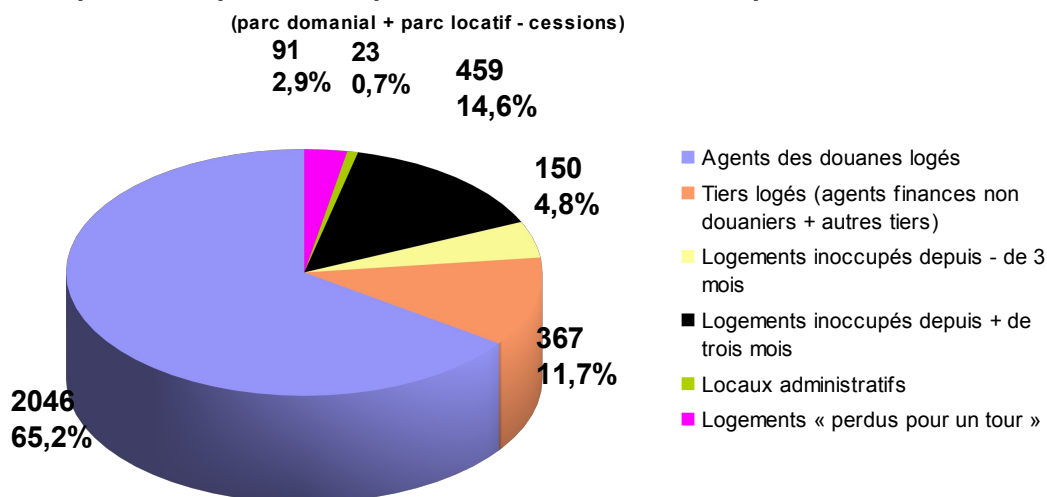
Le parc total de l'EPA Masse est composé de 3336 logements.

- Le **taux d'occupation total** (agents des douanes + tiers) s'élève à **74,7 %** (ce taux était de 77,3% en 2012).



- Le **taux d'inoccupation global** (logements inoccupés depuis moins de trois mois + inoccupés depuis plus de trois mois) s'élève à **21,9 %** (contre un taux de 20,3% en 2012).
- La part des logements inoccupés depuis plus de trois mois représente 17 %.
- Les logements reconvertis en locaux administratifs (0,7%) ainsi que les logements réservés qui ont été perdus pour un tour (2,7%) représentent **une part résiduelle de 3,4%** de l'ensemble des logements.

Etat d'occupation du parc total après cessions en cours ou prévues au 31/12/2013



Le parc total après cessions est composé de **3136** logements répartis en :

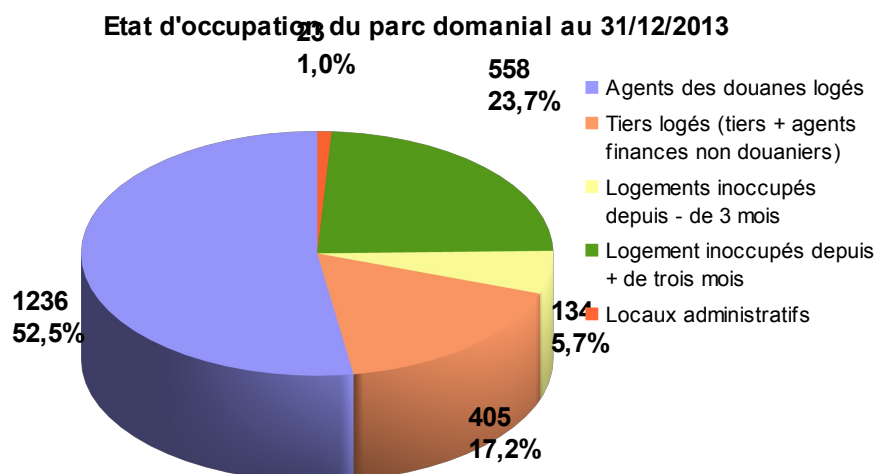
- **2156** logements **domaniaux** dits "pérennes" (dont 23 locaux administratifs) ;
- **980** logements **locatifs**.

Après cessions en cours ou prévues :

- Le taux d'occupation total (agents des douanes + tiers) s'élève à **76,9 %** (ce taux était de 79,3% en 2012).
- Le taux d'inoccupation global (logements inoccupés depuis moins de trois mois + inoccupés depuis plus de trois mois) s'élève à 19,4 %. Cette part représente une diminution de 2,5% par rapport au parc total.
- La part des logements inoccupés depuis plus de trois mois représente 14,6 %.

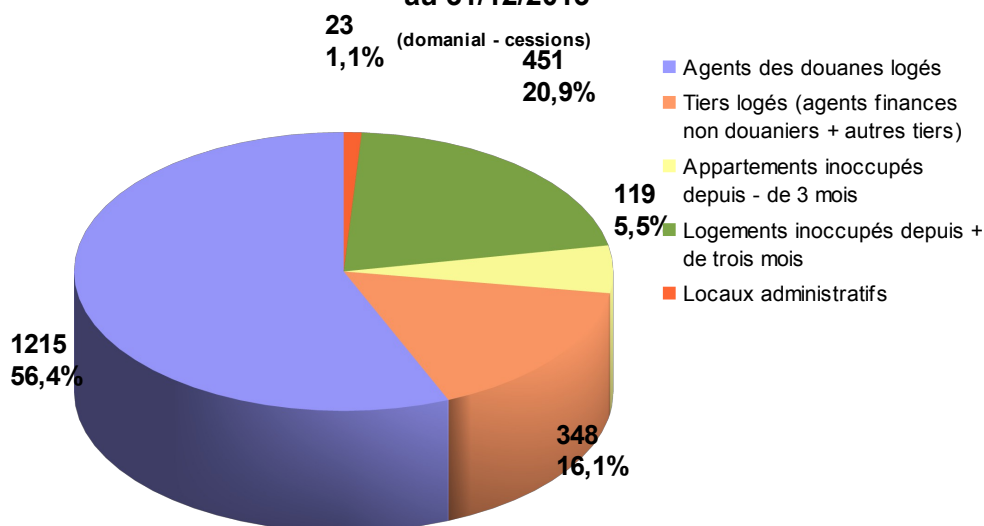
2.1.2. État d'occupation du parc domanial

Le parc domanial de l'EPA Masse est composé de 2356 logements.



- Le parc domanial est occupé à 69,7 % (agents des douanes + tiers).
- les locataires tiers (agents finances non douaniers + autres tiers) représentent 17,2 %.

Etat d'occupation du parc domanial après cessions en cours ou prévues au 31/12/2013



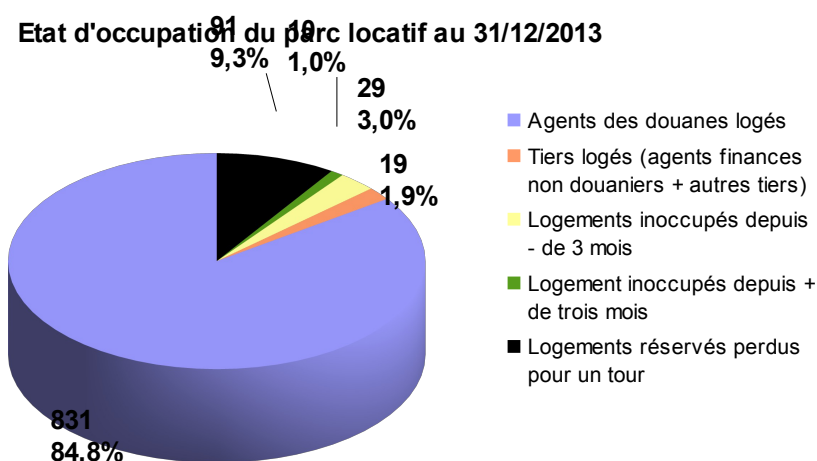
Sur les 2 356 logements du parc domanial, 200 **logements sont en cours de cession.**

(Parc domanial après cessions en cours ou prévues = 2 156 logements)

- L'occupation du parc domanial (hors cités remises à France Domaine en cours de cession) est de 72,5 % (soit + 2,8 % au regard de l'occupation du parc domanial total avant cessions).

2.1.3. État d'occupation du parc locatif

Le parc locatif est composé de 980 logements.



- Le parc locatif est occupé à 86,7% (agents des douanes + tiers).
- Le nombre de tiers (agents finances non douaniers + autres tiers) représente 1,9%.

2.2. Conditions générales d'attribution d'un logement (rappel)

Les logements gérés par l'établissement sont attribués prioritairement aux agents des douanes en activité, à l'issue d'un examen en commission d'attribution régionale, dans le respect d'un règlement d'attribution.

Les modalités d'attribution des logements diffèrent en fonction de la catégorie de logement sollicité, domanial ou locatif :

- ✓ dans le premier cas, le règlement d'attribution des logements s'applique à l'exclusion de tout autre texte et l'interlocuteur est l'EPA Masse des Douanes ;
- ✓ dans le deuxième cas, la commission de classement n'émet qu'un avis de pré-attribution du logement. L'attribution du logement n'est définitive qu'une fois la candidature agréée par le bailleur, en fonction de critères définis par le droit commun et la réglementation des logements sociaux, notamment les plafonds de ressources.

2.3. Gestion des demandes et attributions de logements au cours de l'année 2013

Bilan statistique 2013 :

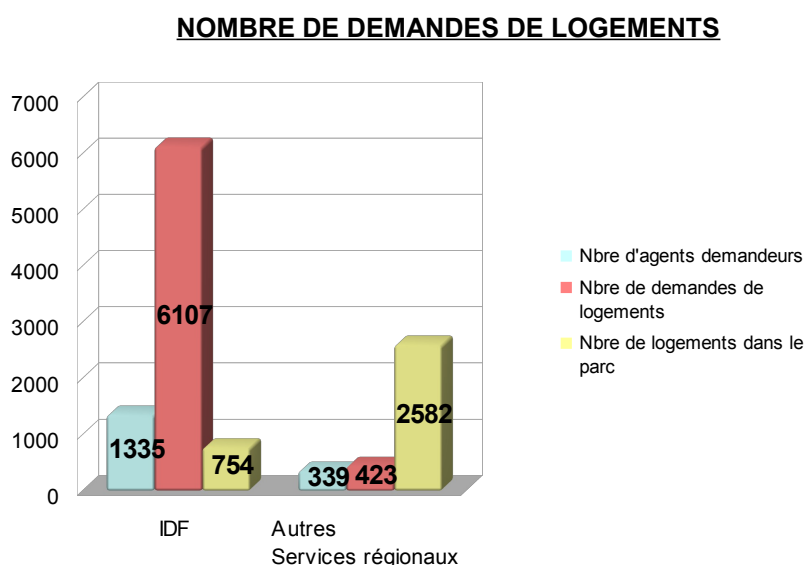
- En Île de France, 1335 demandeurs (il ne s'agit pas du nombre d'agents physiques mais du nombre global d'agents ayant déposé une demande en 2013, un même agent pouvant émettre plusieurs demandes tout au long de l'année) ont déposé 6107 demandes de logements (un même agent peut solliciter plusieurs cités et différents types d'appartements).

204 logements ont été attribués, ce qui représente un taux de satisfaction des demandes de 15,28%. Ce taux est en progression (pour mémoire, le taux de satisfaction 2012 était de 12,3%).

- Dans les autres services régionaux, 339 agents ont déposé 423 demandes de logements.

266 logements ont été attribués, ce qui représente un taux de satisfaction des demandes de 78,46 %.

- Au total, 470 attributions de logement ont été prononcées en 2013.



Région Île de France :

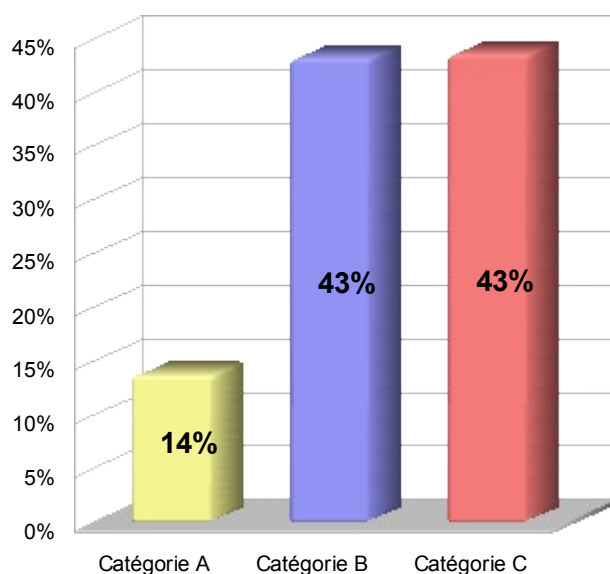
- Le nombre de demandeurs et de demandes de logements en Ile-de-France a légèrement diminué par rapport à 2012, année qui avait connu une explosion du nombre de demandes due à l'afflux d'un nombre important de jeunes agents en sortie de stage (13,4% de demandeurs en moins et 18% de demandes en moins). Ce nombre de demandes se maintient néanmoins à un niveau très élevé.
- Un agent en Ile-de-France effectue en moyenne 4,6 demandes d'attribution de logement, soit pour des types de logement différents (T1, T2...), soit pour des logements implantés dans les différentes cités.
- Le nombre de logements qui composent le parc d'Ile-de-France (754 logements, soit - 2,6 % par rapport à 2012) est inférieur au nombre d'agents demandeurs.

Autres services régionaux :

- 423 demandes de logements (baisse de 3,2% *par rapport à 2012*) sont déposées par 339 agents demandeurs (- 1,1 % *par rapport à 2012*).
- Un agent en province effectue en moyenne 1,2 demande d'attribution de logements.
- Le nombre de logements qui composent le parc en province (2582 logements, soit - 0,9 % *par rapport à 2012*) est plus de 7,6 fois supérieur au nombre d'agents demandeurs.

AGENTS DEMANDEURS DES SERVICES RÉGIONAUX HORS IDF

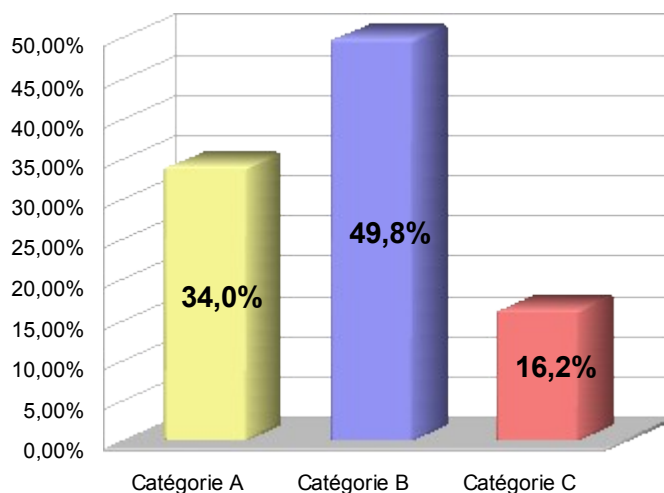
(par catégorie)



- Les agents de catégorie B et C représentent 86 % des agents demandeurs hors IDF (*contre 89 % en 2012*).
- Avec un taux de 14%, la proportion d'agents de catégorie A demandeurs est en légère hausse par rapport aux années précédentes (*12% en 2012 et 2011*).
- Sur le nombre total de demandeurs des services régionaux hors IDF (339), 26 % sont des tiers.

AGENTS DEMANDEURS EN ILE DE FRANCE

(par catégorie)

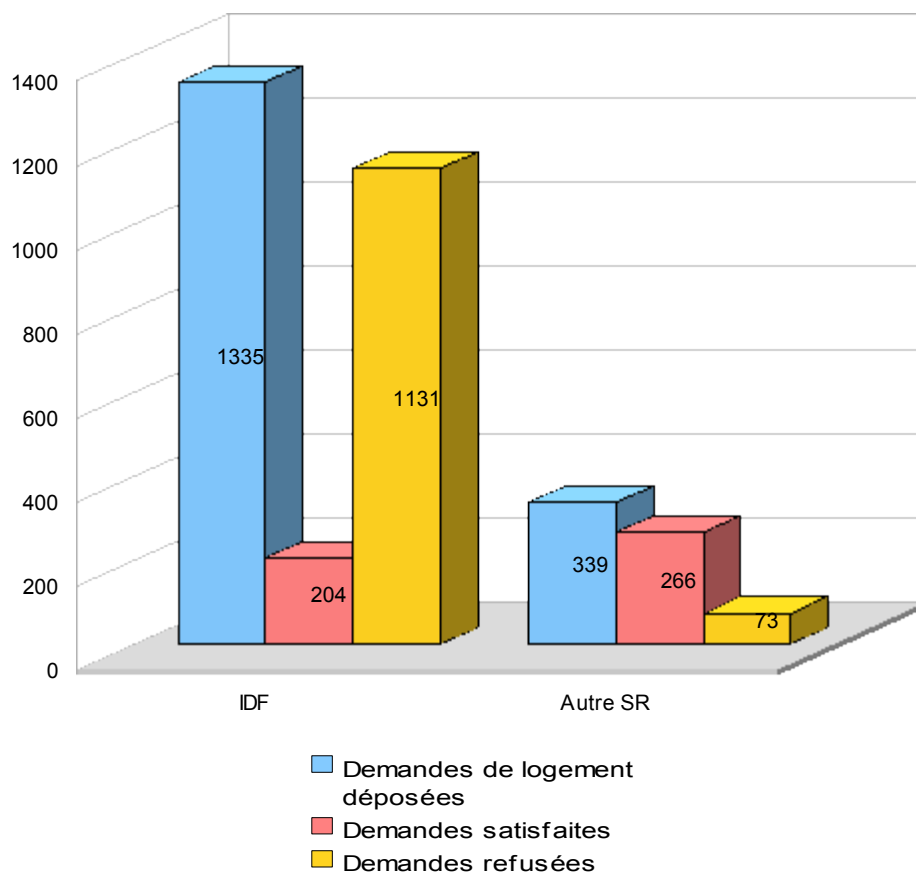


Relative stabilité par rapport à 2012 :

- Près de la moitié des demandeurs de logements à la Masse en IDF sont des agents de catégorie B, bien que leur nombre soit en légère diminution (*52,7 % en 2011 et 50% en 2012*).
- Les agents de catégorie C représentent 16,2 % des demandeurs, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à 2012 (*14,9%*).
- Ceux de catégorie A représentent 34 % (*contre 35% en 2012*).
- Sur le nombre total de demandeurs en IDF (1335), seulement 0,6 % sont des tiers.

TAUX DE SATISFACTION DES DEMANDES DE LOGEMENTS

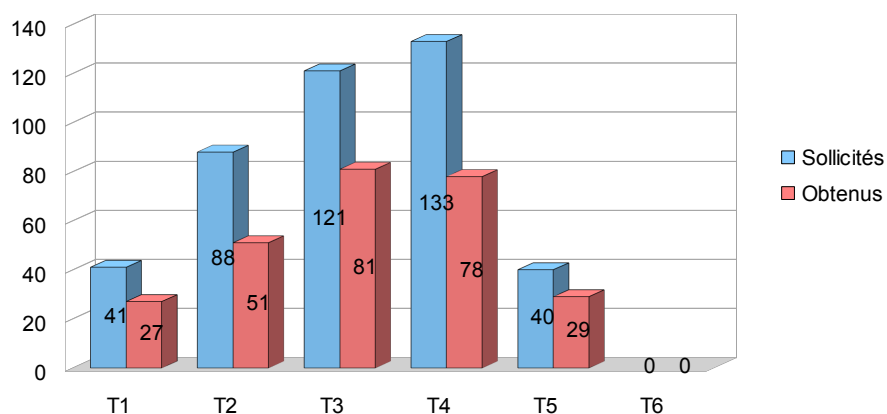
Données globales



- Le taux de satisfaction des demandes de logement en IDF est de 15,28 %. Ce taux est en progression par rapport à 2012 (12,3%).
- Il atteint 78,46% dans les services régionaux hors IDF (*contre 84,5% en 2012*).

N.B : dans la mesure où un même agent peut solliciter plusieurs appartements, le graphique ci-après ne permet pas de mesurer objectivement le taux de satisfaction des demandes.

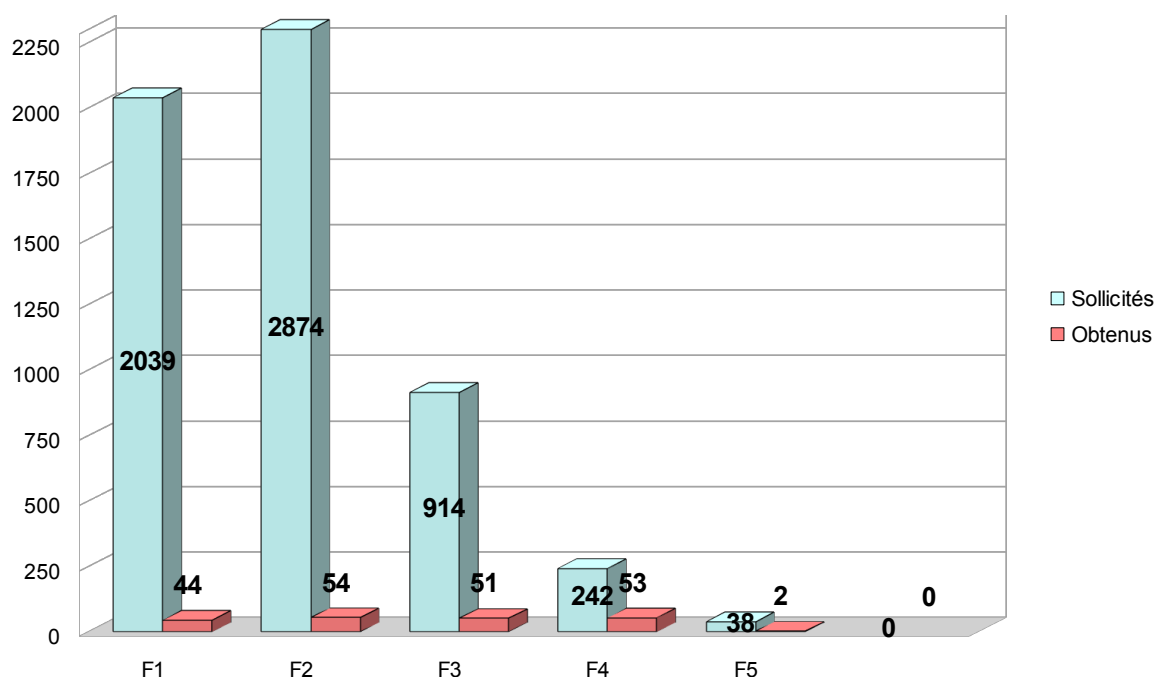
TYPES DE LOGEMENTS SOLLICITES ET OBTENUS HORS ILE-DE-FRANCE



- 60 % des logements **sollicités** dans les SR sont de type T3 et T4 (*cette proportion est identique à celle de 2012*) ;
 - 31 % pour les T1 / T2
 - 9 % pour les T5
 - Aucun T6 n'a été sollicité en 2013.
(*26,3 % pour les T1 / T2 et 12,6 % pour les T5 en 2011*).
- 59,8 % des logements **obtenus** sont de type T3 ou T4 (*66,2 % en 2012*) ;
 - 29,4 % pour les T1 / T2
 - 10,9 % pour les T5
(*21,7 % pour les T1 / T2 et 12,1 % pour les T5 en 2012*).

N.B : dans la mesure où un même agent peut solliciter plusieurs appartements, le graphique ci-après ne permet pas de mesurer objectivement le taux de satisfaction des demandes.

TYPES DE LOGEMENTS SOLLICITES ET OBTENUS EN ILE-DE-FRANCE



- 80,5 % des logements **sollicités** en IDF sont de type T1 ou T2 (79,2 % en 2012) ;
- 48 % des logements **obtenus** sont de type T1 ou T2 (55,8 % en 2012) ;
- 26 % des logements obtenus sont des T4 (17,9 % en 2012) ;
- 25 % des logement obtenus sont de type T3 (32 % en 2012) ;
- 1 % des logements obtenus sont des T5 (4,2 % en 2012).

MOTIF DE REFUS DES DEMANDES DE LOGEMENTS

Motif des refus	IDF		Autres SR	
	Nombre	%	Nombre	%
Défaut de vacances	4257	88,5%	14	19%
Composition familiale	1	0%	1	1%
Ordre de priorité	437	9%	2	3%
Autre	0	0%	29	40%
Refus par le candidat	114	2,5%	27	37%
Total	4809		73	

Ile de France

- Plus de 88 % des refus des demandes de logement en IDF ont pour motif le « défaut de vacances » (86 % en 2012) ;
- Le deuxième motif de refus en IDF est lié à l'ordre de priorité des demandes (9 % en 2013, contre 12% en 2012) ;
- 2,5 % des agents refusent le logement attribué.

Services régionaux

- 19 % des refus des demandes de logement dans les SR est le « défaut de vacance » (45 % en 2012) ;
- 40 % des demandes de refus sont pour des motifs « Autre » (contre 25% en 2012) ;
- 37 % des agents des services régionaux refusent le logement attribué (contre 5% en 2012).

FOCUS : INDICE SUR L'ATTRACTIVITÉ DES LOGEMENTS DE LA MASSE DES DOUANES

→ En 2013, 2 067 agents des douanes sur une population totale de 17 070 douaniers (chiffre sous réserve en attendant la publication du RAP 2013) sont logés dans un logement de la Masse des Douanes, soit une proportion de **12,1% de douaniers logés à la Masse** ;

→ En 2013, on a dénombré 1 578 agents douaniers demandeurs de logements pour une population totale de 17 070 douaniers (chiffre sous réserve en attendant la publication du RAP 2013), soit **une proportion de 9,24% de douaniers sollicitant un logement à la Masse**.

BILAN DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS DANS DES CRM LIMITOPHES

Le conseil d'administration du 1er juillet 2009 a approuvé la possibilité pour des agents, sous certaines conditions, d'obtenir un logement dans une CRM limitrophe de celle correspondant à leur lieu d'affectation.

En 2013, aucune demande de ce type n'a été recensée (contre deux en 2012).

2.4 Caractéristiques de l'occupation du parc en 2013

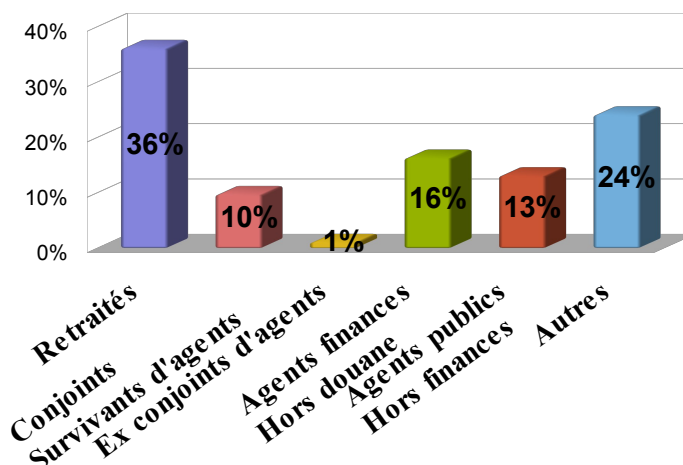
La proportion globale (domanial/locatif) d'occupants, agents des douanes en activité, est de 62 %, soit en légère baisse comparativement à 2012 (64,8 %).

Le taux d'inoccupation globale s'établit à 21,9 % (soit 731 logements), et l'inoccupation d'une durée supérieure à 3 mois représente 17 % des logements. Le taux d'inoccupation de plus d'un an est de 13,7%. Le taux d'inoccupation totale est en légère hausse par rapport à 2012 (ce taux était alors de 20,3%). On constate également depuis trois années consécutives une hausse régulière du taux d'inoccupation de longue durée (15% en 2011, 16,2% en 2012 et 17% en

2013). L'EPA Masse des Douanes s'efforce d'améliorer la présence douanière et de réduire l'inoccupation de son parc, en adaptant, dans toute la mesure du possible, son offre aux besoins des agents des douanes en activité, mais également en programmant à court et moyen terme la rénovation des immeubles pérennes et la réhabilitation des logements jugés dégradés, dans la limite de ses capacités de financement.

Le parc de l'EPA Masse des Douanes comporte également une population de « tiers » (personnes n'ayant pas la qualité d'agent des douanes en activité), qui occupe 12,7 % des logements (une proportion qui est stable depuis 2011). Les agents des douanes retraités représentent la plus grande partie de ces tiers (36,3% d'entre eux). La proportion d'agents d'autres administrations financières au sein des logements de l'EPA Masse est de 2,04%. Ces agents finances représentent 16% de l'ensemble des locataires tiers, une proportion qui est stable par rapport à 2012.

État d'occupation du parc total par des tiers

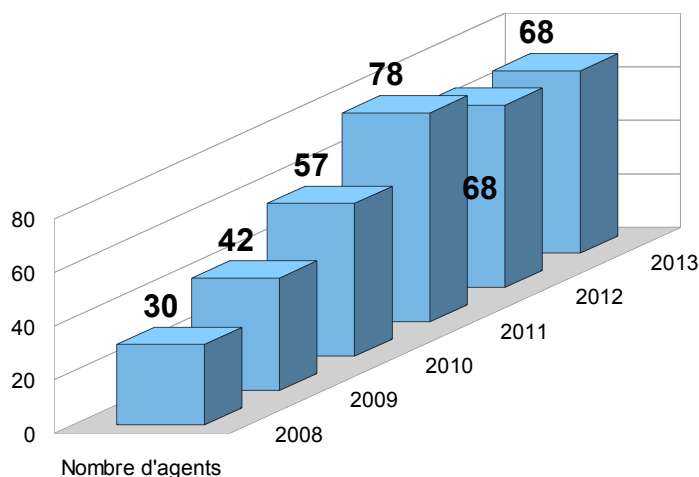


CAS SPÉCIFIQUE DES AGENTS DU MINEFE

Le parc de l'EPA Masse des Douanes, en cas de vacance prolongée ou structurelle non susceptible d'être comblée par des agents de douanes en activité, est ouvert aux agents du ministère.

Depuis 2008, le nombre d'agents du MINEFE logés par l'EPA Masse des Douanes a plus que doublé.

Ces locataires représentent aujourd'hui 2,04 % des locataires gérés par l'EPA Masse des Douanes (68 agents au 31/12/2013, soit 16 % de la population "tiers").



BUDGET
ET
PROGRAMMATION
IMMOBILIÈRE

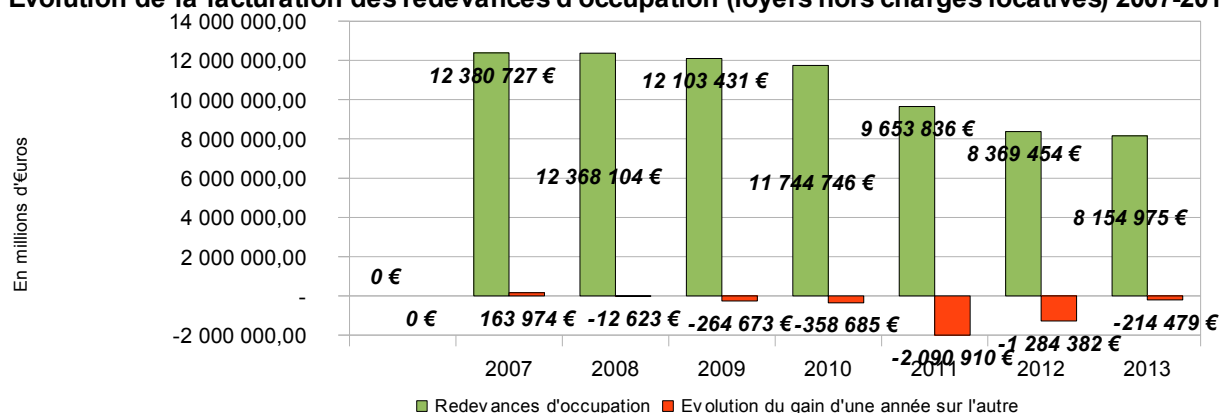
I. Éléments budgétaires et financiers

1. RESSOURCES GÉNÉRALES DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2013

L'EPA Masse des Douanes dispose de trois types de ressources principales :

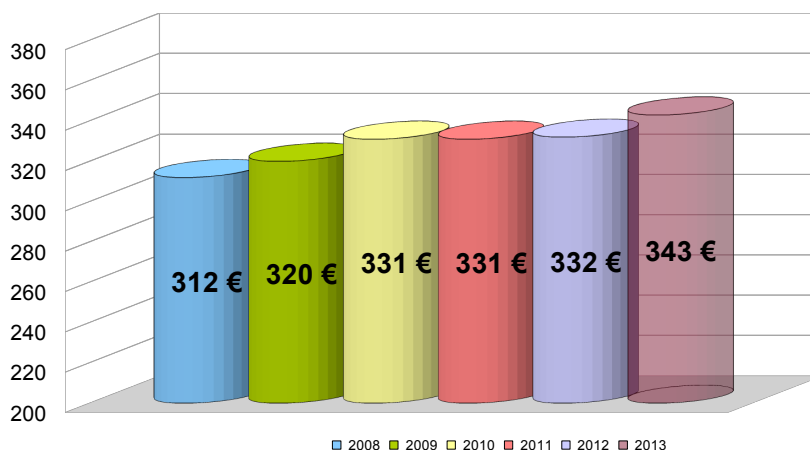
- les redevances d'occupation versées par les agents occupant les logements (les recettes propres représentent 86,5% des recettes totales en 2013) ;
- une subvention budgétaire versée par la DGDDI ;
- les versements du Compte d'Affectation Spéciale (CAS).

Evolution de la facturation des redevances d'occupation (loyers hors charges locatives) 2007-2013



Évolution 2008/2013 du loyer moyen par logement

Evolution 2008/2013 des loyers moyens



NOTA : ce loyer moyen est calculé à partir de la base GL (application Gestion Locative) : il intègre le loyer moyen domanial (349€) ainsi que le loyer moyen des logements du parc locatif gérés dans GL, c'est à dire les logements en fin de péréquation, soit 313€.

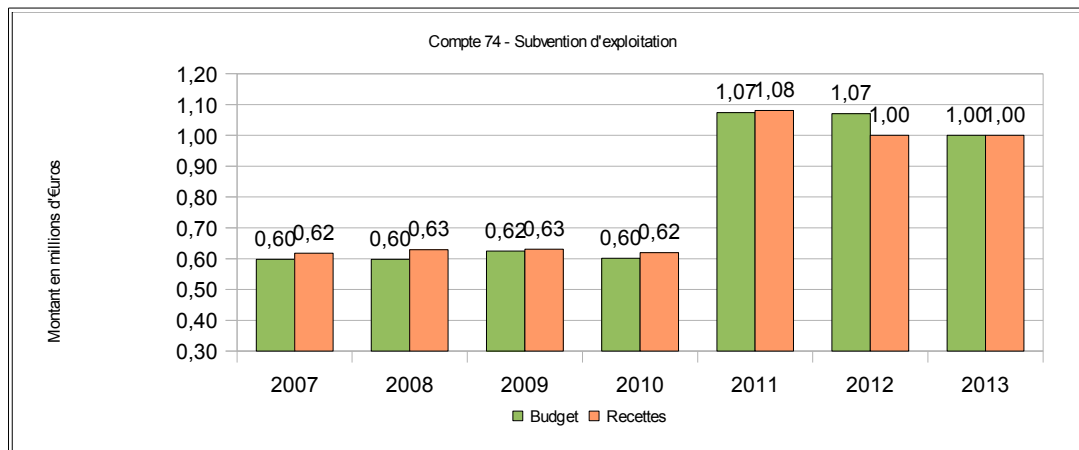
La progression des prix du loyer de l'EPA est indexée sur celle de l'IRL. La progression du loyer moyen au sein de l'EPA Masse était de 2,56 % entre 2008 et 2009, de 3,4 % entre 2009 et 2010 et s'était stabilisée entre 2010 et 2012. Elle enregistre une nouvelle hausse de 3,3% entre 2012 et 2013.

La progression du montant du loyer moyen sur la période 2008/2013 représente 9,93 %.

FOCUS : ➔ malgré cette hausse du prix des loyers de l'EPA, des montants qui restent attractifs et compétitifs par rapport aux prix du marché :

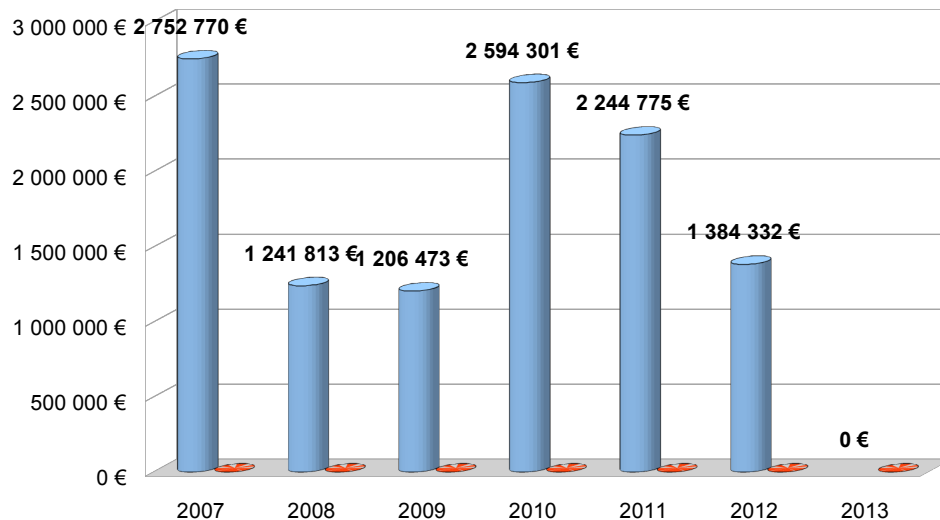
➔ A titre d'exemple, au niveau national, le prix moyen au m2 du loyer d'un logement domanial à la Masse en juillet 2013 était de **4,4€** (taux douanier) contre **11,44€** pour le loyer du marché, soit **61,6% de moins que le prix du marché** (source : se loger.com).

Évolution 2007/2013 de la subvention DGDDI



La subvention attribuée, à l'EPA Masse, par la DGDDI a été doublée et donc portée à 1 M€ pour les exercices 2011, 2012 et 2013, consécutivement à l'adoption de la réorganisation du réseau territorial de l'établissement.

Historique des versements du CAS



On constate une extrême irrégularité des versements du CAS.

L'année 2013 n'a pas donné lieu à versement de ce type.

2. PRINCIPALES DÉPENSES DE L'ÉTABLISSEMENT AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Les principaux postes de dépenses de l'EPA Masse des Douanes concernent :

- le mandatement des travaux de la programmation immobilière et l'entretien courant ;
- les droits de réservations de logements ;
- le paiement de dépenses d'assurance (dommages aux biens, responsabilité civile et logements pour célibataire) ;
- les taxes (foncières, ordures ménagères) ;
- la rémunération des agents contractuels.

➔ Nombre de pièces de dépenses émises en 2013 : 7 434.

➔ Nombre de pièces de recettes émises en 2013 : 26 057.

En 2013, le montant du budget de l'EPA en termes de recettes de fonctionnement s'est élevé à 12 874 754 €.

En 2013, le montant du budget de l'EPA en termes de dépenses de fonctionnement s'est élevé à 12 643 474 €, ce qui dégage un excédent de 251 280 €.

II. Politique immobilière et marchés publics

PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE 2013 ET TAUX DE RÉALISATION

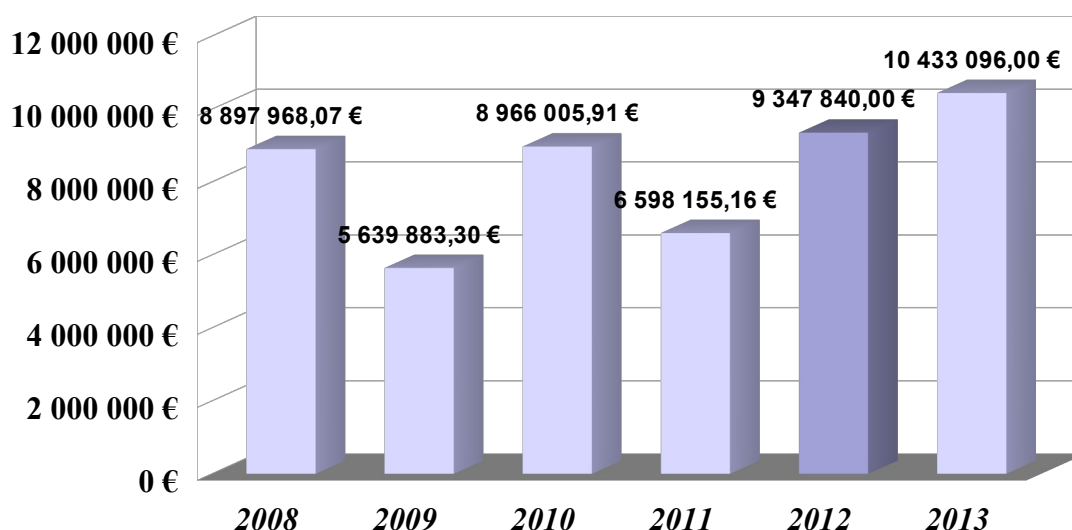
2013 marque une année transitoire en matière de programmation immobilière, un nouveau dispositif de PI étant mis en œuvre en 2014.

Le processus d'élaboration de la programmation immobilière de l'EPA Masse des Douanes comporte quatre phases :

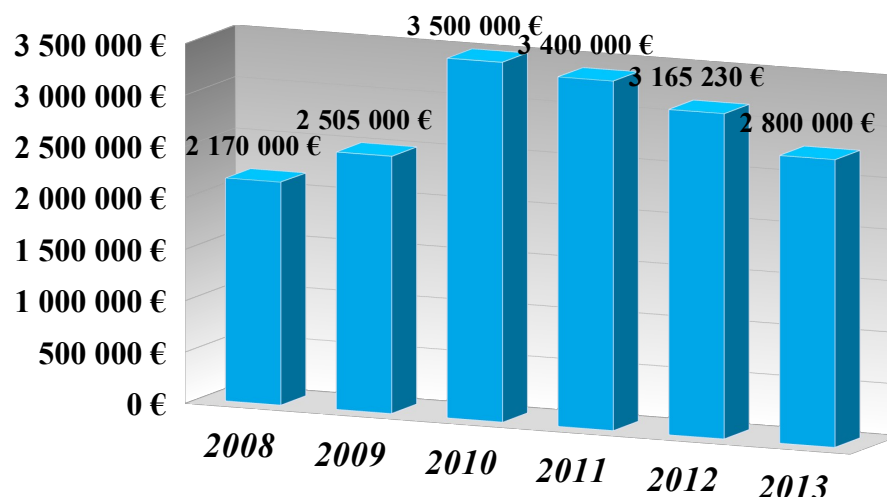
- sur demande du service central, chaque service régional établit une campagne diagnostic en matière de travaux et propose, après avis de la CRM, la liste des opérations qu'il souhaite voir réalisées au cours de l'exercice ;
- le service central recueille l'ensemble des demandes et procède au classement de celles-ci en fonction de certains critères. En 2013, un nouveau mode de classement de ces demandes a été expérimenté par le service central : non plus comme auparavant uniquement selon le niveau d'urgence des travaux à réaliser (catégories A, B et C), mais aussi selon la nature des opérations (grosses opérations de structure du bâti et opérations relatives à l'amélioration du cadre de vie). Ce mode de classement est appelé à se pérenniser en 2014 ;
- sur la base de ce classement et à l'occasion d'un groupe de travail préparatoire au conseil d'administration, le projet de programmation immobilière pour l'exercice à venir est arrêté en concertation avec les organisations syndicales ;
- ce projet de programmation est soumis à l'aval du conseil d'administration.

Programmation immobilière 2013

Le montant des besoins en travaux recensés auprès des services régionaux fin 2012 s'élevait à environ 10,4 M€, soit une hausse de près de 11,6% par rapport au montant des demandes exprimées lors du recensement préalable à l'établissement de la PI 2012.



La programmation immobilière 2013 soumise au vote du conseil d'administration du 13 novembre 2012 s'est élevée à près de 2,8 M€. Ce montant confirme la tendance à la baisse votée pour les PI précédentes, comme le montre le graphique suivant. Il se maintient néanmoins à un niveau important.



En outre, plusieurs opérations de grande ampleur ont été programmées. Leur financement repose sur un principe de pluriannualisation des dépenses, approuvé par le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM).

31 opérations de programmation immobilière sur les 49 programmées au titre de la PI 2013 (opérations de niveau A et B confondues) **ont été engagées au cours de l'année 2013.**

Opérations de la PI 2013 engagées en 2013 :

- Cité d'Anglet : mise aux normes incendie chaufferie pour 9 500 € ;
- Cité d'Anglet : étanchéité toitures (2ème zone) et casquettes pour 120 000 € ;
- Cité d'Anglet : dépose et évacuation des anciennes colonnes vide-ordures en fibro-ciment amiante et obturation pour 15 000 € ;
- Cité d'Anglet : réfection des pièces humides pour 192 500 € ;
- Cité de Cambo : réfection toitures et isolations bâtiment B et C pour 60 000 € ;
- Cité de Gaud : désenfumage cage d'escalier 63 pour 8 000 € ;
- Cité de Gaud : étanchéité de la toiture pour 60 000 € ;
- Cité d'Oloron : traitement charpente bois pour 12 000 € ;
- Cité d'Oloron : remplacement des portes d'entrée pour 15 000 € ;
- Cité de Boulogne : remplacement porte coupe-feu et abaissement du plafond du hall de la chaufferie (mise aux normes sécurité) pour 12 000 € ;
- Cités de Boulogne et Calais Nord : réfection des revêtements de sols des pièces sèches, nouvelle tranche (mise aux normes sécurité) pour 60 000 € ;
- Cité de Rosendael : réfection de la toiture terrasse des deux bâtiments pour 135 000 € ;
- Cité de Rosendael : réfection cheminée et tubage chaudière (mise aux normes) pour 16 000 € ;
- Cité d'Amiens : changement sols amiantés 1ere tranche pour 130 000 € ;
- Cité de Cysoing : réfection voirie et réseau pour 300 000 € ;
- Cité de Romans : Habillage PVC des dormants et coffres des VR pour 10 000 € ;
- Cité de Romans : Réfection des parties communes pour 17 120 € ;

- Cité du Salins : amélioration des installations électriques des logements pour 45 000 € ;
- Cité de Toulon : Amélioration des installations électriques des logements et communs pour 101 500 € ;
- Cité de Ouistréham : reprise parements façade sur ITE existante pour 13 111 € ;
- Cité de Chamonix : Reprise des murs de soutènement pour 37 980 € ;
- Cité de Pontarlier : Remplacement des portes fenêtres en bois des cuisines par des portes fenêtres PVC avec vitrage isolant + volets roulants pour 38 500 € ;
- Cité de Gex : Réfection des pièces humides 1ère tranche pour 140 000 € ;
- Cité de Bantzenheim : Réfection salles de bain pour 28 465 € ;
- Cité de Hagenthal : isolation toiture pour 6 450 € ;
- Cité de Hagenthal : Changement sols des appartements pour 12 000 € ;
- Cité de Saint-Louis ancienne : changement de menuiseries des communs et caves pour 19 474 € ;
- Cité de Saint-Louis CILOF : changement de menuiseries des communs et caves pour 44 726 € ;
- Cité de Nantes : travaux de couverture pour 105 999 € ;
- Cité de Nantes : rénovation de 4 logements pour 28 942 € ;
- Cité de la Trinité (Martinique) : rénovation globale de la cité pour 1 019 089 €.

26 opérations ont d'autre part été réceptionnées en 2013 (ces opérations réceptionnées comprennent des opérations votées au titre de la PI 2013 mais également des opérations votées au titre des PI antérieures, engagées avant 2013 et non terminées avant 2013 : voir détail des opérations ci-dessous).

Opérations réceptionnées en 2013 :

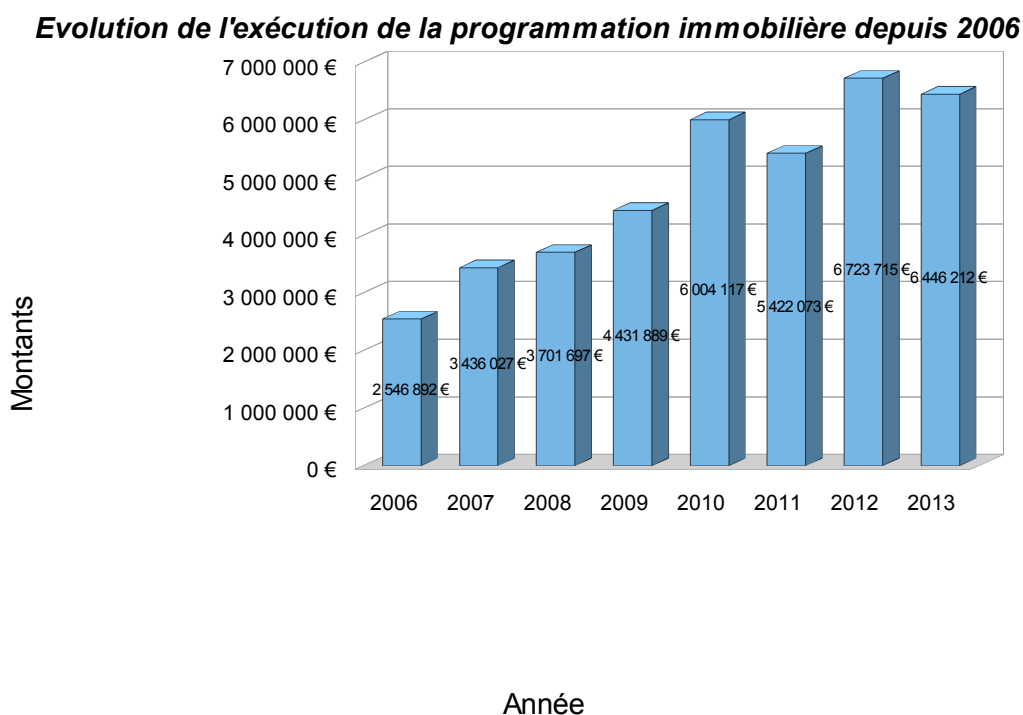
- Cité de Romans : Habillage PVC des dormants et coffres des VR ;
- Cité de Romans : Réfection des parties communes ;
- Cité de Chamonix : Reprise des murs de soutènement ;
- Cité d'Anglet : traitement, sécurisation, ravalement des façades et balcons ;
- Cité de Cambo : réfection zinguerie et porte d'entrée ;
- Cité de Cambo : réfection de la courserie, des couloirs, de la casquette du bâtiment A, de la toiture de la chaufferie et de l'électricité extérieure bâtiment C ;
- Cité de Cambo : réfection de plafonds ;
- Cité de Boulogne : réfection complète des façades de la résidence, des balcons, traitement de l'oxydation des blocs portes et réfection de l'étanchéité de la toiture et des terrasses ;
- Cité de Mons en Baroeul: réfection de l'étanchéité de la toiture ;
- Cité de Toulon : portes palières ;
- Cité de Toulon : remplacement des menuiseries extérieures ;
- Cité de Toulon : amélioration des installations électriques des logements et communs ;
- Cité de Salins : amélioration des installations électriques des logements ;
- Cité de Ouistreham : reprise parements façade sur l'ITE existante ;
- Cité de Chamonix : reprise totale du réseau d'évacuation des eaux et de l'enrobe ;
- Cité de Chamonix : reprise des murs de soutènement ;
- Cité de la Villa du Coteau : sécurisation réfection toiture bâtiment et toiture portillon d'entrée ;
- Cité de Fernay-Voltaire : mise aux normes électriques + réfection des cages d'escalier et halls ;
- Cité de Chalons : ravalement des façades ;
- Cité de Woippy : réfection des allées extérieures (infiltrations) ;
- Cité de Bantzenheim : achèvement de la mise aux normes de la colonne électrique ;
- Cité de Bastia : remise en peinture des logements 3004 et 3005 ;

- Cité de Calvi : remise en peinture des cages d'escalier ;
- Cité de la Grande Motte : mise en peinture des halls et des cages d'escalier ;
- Cité de Golfe Juan : mise en conformité électrique ;
- Cité de Golfe Juan : rénovation de la façade, des menuiseries extérieures et mise en place VMC.

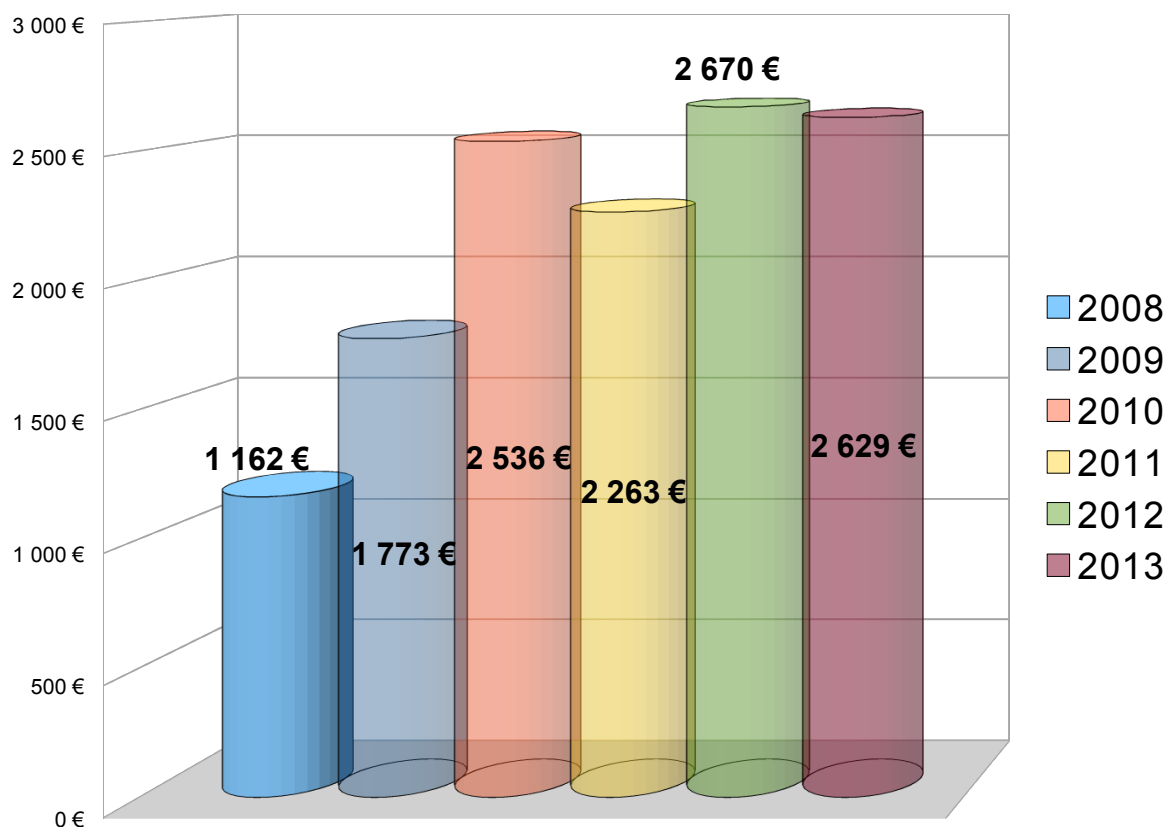
Sur ces 26 opérations, 9 opérations concernant la PI 2013 ont été engagées et terminées en 2013.

Évolution de l'exécution de PI

En 2013, l'EPA Masse des Douanes a effectivement mandaté des dépenses de travaux et études d'un montant de 6,45 M€, soit un montant très légèrement inférieur à celui de 2012 (6,7M€), année record en matière de PI sur ces huit dernières années. La PI 2013 maintient ainsi son niveau d'exécution et confirme la hausse régulière des dépenses signalées dans ce domaine depuis 2006 (hausse de plus de 153% du montant annuel des dépenses depuis 2006), comme le montre le graphique ci-dessous.



Montant moyen d'entretien courant et travaux par logement



Entre 2008 et 2013, le montant moyen d'entretien courant et travaux par logement a progressé de près de 126 %.

Le montant moyen d'entretien courant et travaux par logement enregistre une très légère baisse de 2012 à 2013 (1,53%) et se maintient à un niveau élevé.

Actions marquantes de l'année 2013

- Mise en place en 2013 d'une nouvelle organisation des responsables de cités.
- Engagement de travaux dans le cadre de la réflexion sur la refonte du décret portant statut de la Masse des douanes.
- Renouvellement du marché avec la société GFI.
- Formation professionnelle sur le logiciel SIREP@NET assurée par la société GFI.
- Audit du cabinet Mazars pour l'amélioration du compte financier.
- Signature d'une convention avec la sous-direction C relative à l'équipement et à l'assistance informatique.
- Élections du 30 mai 2013 pour le renouvellement des membres du Conseil d'administration et des commissions régionales de la Masse.
- Remise à jour des délégations de signature : suite aux élections au CA et aux CRM de mai 2013, cette opération a parachevé le resserrement du réseau ordonnateur.
- Engagement de négociations pour l'installation des marins-pompiers dans les bâtiments G et K de la cité de la Joliette à Marseille (réunion avec la préfecture des Bouches-du-Rhône en juin 2013).
- Négociation pour la vente du terrain de Port-St-Louis du Rhône (SR Marseille).
- Engagement d'une campagne de diagnostic amiante (DTA) et bilan énergétique.
- Passage à l'unicité des comptes de l'EPA.
- Tenue de deux séminaires d'opérations comptables.
- Engagement d'une démarche d'apurement des immobilisations (comptes 23 et 21).
- Principaux déplacements du service central :
 - Marseille (déplacement à la cité de la joliette en septembre 2013) ;
 - Martinique et Guadeloupe en décembre 2013 (audit du SR de la Guadeloupe, rencontres des organisations syndicales, visite des cités des deux services régionaux, etc.).
 - Lille (visite des cités de Boulogne, Dunkerque, Amiens, et Mons en Baroeuil les 10 et 11 juin 2013) ;
 - Le Havre (déplacement le 17 janvier 2013).
- Passation en décembre 2013 d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la société de conseils en systèmes d'information MC2i, afin d'aider l'EPA à se doter d'un nouveau système d'information intégré.
- Renforcement du module de formation professionnelle destiné aux agents de l'EPA avec l'ajout d'un volet budgétaire et comptable.

- Tenue de deux séminaires d'une demi-journée avec les services régionaux :
 - au mois de mai 2013, consacré à la programmation immobilière ;
 - au mois de novembre 2013 consacré aux opérations budgétaires et comptables de fin d'exercice ainsi qu'à divers points d'actualité.

Marchés publics

- Mise en place d'une programmation Immobilière (PI) 2014 restructurée en 2013.
- Poursuite et premier bilan de la campagne diagnostic.

Aspects juridiques

Refonte des textes de référence de l'EPA

Des projets relatifs à l'ensemble des textes de référence de l'EPA (décret et règlements) seront élaborés et soumis au conseil d'administration.

Instructions à venir

L'analyse des sinistres déclarés à l'assureur de l'EPA (une soixantaine en 2013) et des cas soumis au service central ont révélé la nécessité de procéder à un rappel des obligations respectives du bailleur et du locataire en termes d'entretien, d'assurance, de respect de l'usage des parties communes ...

Aspects comptables

- Mise en oeuvre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la "gestion budgétaire et comptable publique" (GBCP) induisant pour l'EPA Masse une nouvelle structuration du budget, notamment la présentation du budget en AE (Autorisations d'Emploi) = CP (Crédits de Paiement).
- Mise en place d'un plan de gestion de la trésorerie.
- Poursuite et accentuation de la mise en conformité des immobilisations de l'établissement.

Aspects ressources humaines

- Organisation de la formation "responsables de cités" et mise en place des nouvelles fonctions des responsables de cités : recensement des responsables et dotations en appareils informatiques.
- Renforcement de la professionnalisation de la formation professionnelle.

Aspects informatiques

- Engagement au 1er trimestre 2014 d'une consultation auprès du prestataire MC2i (expert en logiciels et systèmes d'information), afin de permettre à l'EPA de se doter à terme d'un système d'information moderne et ergonomique qui intégrera, par lots successifs, les différentes composantes "métier" de l'établissement (gestion locative, gestion du parc, gestion des marchés et travaux, gestion des demandes et attributions de logements,

gestion des états des lieux, etc.).

Le 1er semestre 2014 sera consacré, avec l'appui de la société MC2i, au recueil, à l'expression, à la formalisation des besoins et à la rédaction du cahier des charges, puis à l'étude et à la sélection des offres. Cette phase devrait aboutir à la passation et à la notification d'un marché auprès d'un éditeur de progiciels à la fin du premier trimestre 2014.

- La mise en œuvre du développement du premier lot de la future application proprement dite (remplacement de l'actuelle application de gestion locative "GL") pourra intervenir de fait dans le courant du deuxième semestre 2014, pour un déploiement fin 2014.

Elections au comité technique de l'EPA

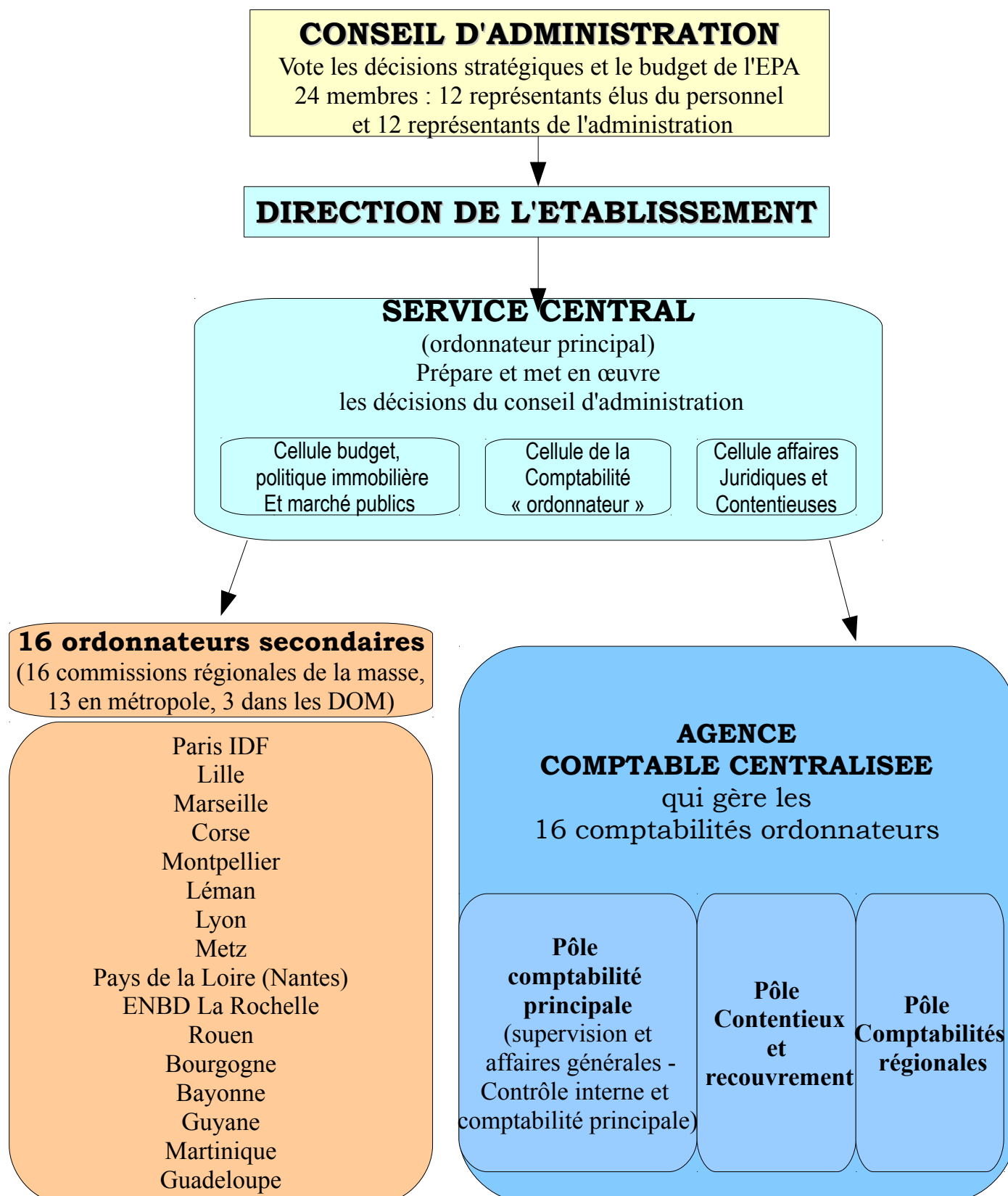
Dans le cadre du renouvellement général interfonctions publiques prévu par une circulaire du 23 juillet 2010, il est envisagé par le secrétariat général des ministères économiques et financiers de procéder par arrêté à la réduction de la durée du mandat des élus aux comités techniques et à de nouvelles élections en décembre 2014. Dans cette hypothèse, l'EPA organisera ses propres élections auprès du collège électoral qui comprend les agents mis à la disposition de l'EPA pour plus de la moitié de leur temps de travail.

Divers

- Renouvellement des partenariats avec les bailleurs sociaux et contacts avec les partenaires institutionnels (USH, CSTB, etc.).
- Vente du terrain de Port-St-Louis du Rhône (SR Marseille).
- Élaboration et mise en place d'un nouveau plan pluriannuel d'audit avec l'Inspection des services (IS).

ANNEXES

ORGANIGRAMME DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DE LA MASSE DES DOUANES



AGENCE COMPTABLE de l'EPA MASSE DES DOUANES
--

46 – 48 rue de Lagny 93100 MONTREUIL

Téléphone : 09 70 27 18 70

Télécopie : 01 43 60 68 17

Agent comptable :

- BOUDET	Michel	CSC 1	09 70 27 16 03 / 09 70 27 18 88
----------	--------	-------	---------------------------------

Pôle Recouvrement & Contentieux:

Supervision du pôle Recouvrement & Contentieux

M. BENGUIGUI	Jean-Jacques	C1	09 70 27 18 68 / 06 78 78 64 58
--------------	--------------	----	---------------------------------

Recouvrement & Contentieux

M. CAROFF	William	C1	09 70 27 18 69
Mme BARTHES	Christelle	C2	09 70 27 18 83

Secrétariat & Recouvrement

M. JEANBLANC	Alexandre	AC1	09 70 27 18 70
--------------	-----------	-----	----------------

Pôle Comptabilité :

Supervision du pôle comptabilité

M. PORCHER	Yann	Insp	09 70 27 18 71
------------	------	------	----------------

comptables :

M. GOUELLAIN	Jonathan	C2	09 70 27 18 84
Mme COURSIERES	Stéphanie	C1	09 70 27 18 80
Mme DEPINAY	Eloise	C2	09 70 27 18 85
M. FAUQUENOT	Laurent	C1	09 70 27 18 82
Mme GIRBAU	Viviane	ACBP1	09 70 27 18 75
Mlle MABANZA-BIYAOUA	Christelle	C2	09 70 27 18 79
Mlle MAILLET	Lugdivine	C2	09 70 27 18 76
Mme PONTHEU	Katy	C1	
Mlle LIABEU	Christelle	C2	09 70 27 18 90

Pôle qualité comptable :

Supervision de la qualité comptable

Mme ANTRICH	Violette	Insp.DGFip	09 70 27 18 77
-------------	----------	------------	----------------

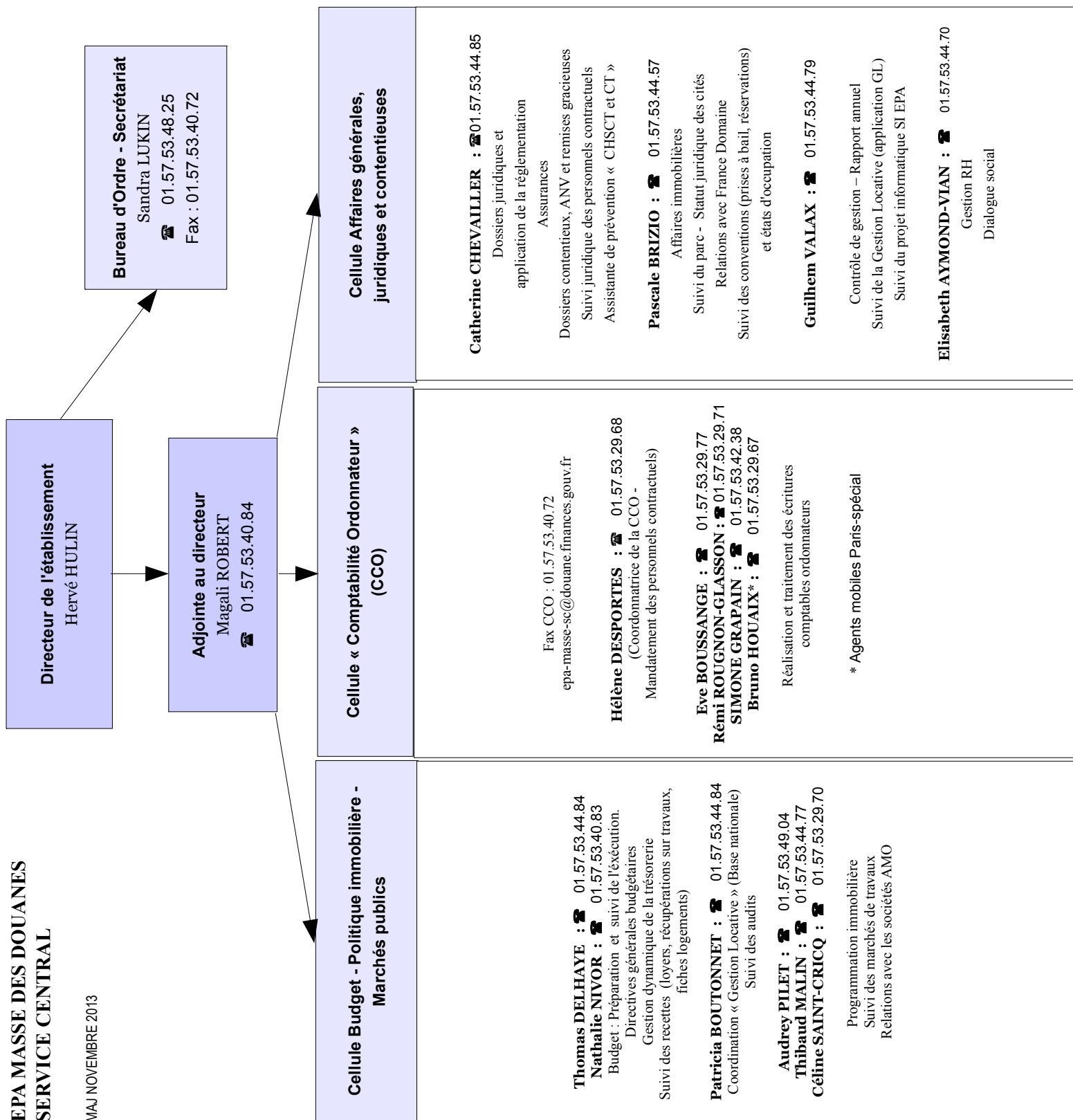
Qualité comptable

Mme GERAN	Maryline	C2	09 70 27 18 74
-----------	----------	----	----------------

Contrôle interne et comptabilité générale

M. GBAGUIDI	Patrice	Insp.	09 70 27 18 73
Mlle FITERO	Mathilde	C2	09 70 27 18 72

Organigramme du service central de l'EPA Masse des Douanes



Liste des membres du Conseil
d'administration de L'EPA Masse renouvelé suite aux
élections du 30 Mai 2013

OS	Nombre de sièges	Titulaires	Suppléants
CFDT	3	PRADERE Isabelle	MARTIN Pascal
		DECOUT Frédéric	RIZZO Diego
		JAME Jean Marc	SICARD Annick
CFTC	0	-	-
CGC	0	-	-
SNAD CGT	3	MORIVAL Mathilde	KARPOUZOPOULOS Jacky
		AVIT Stéphane	DAHAMNI Abdelkader
		MAJORAL Lydie	DAMAR Sandrine
SOLIDAIRES	2	MONTERSINO Fabienne	LAURENT Fabienne
		MANCELL Gérald	REYNAUD Philippe
UNSA	2	BENEDETTI Annie	POLLET Hervé
		DESPOUY Romain	THOMAZO Vincent
USD FO	2	CATALA Marie-Jeanne	MICHEL Dominique
		SERRA Amandine	REAL Jean François
Total :	12	12	12